



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture

ISSN 2788-5615

# ÉVALUATION GENRE DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

## Mauritanie



**SÉRIE DES  
ÉVALUATIONS  
GENRE DES  
PAYS**

**PROCHE ORIENT ET  
AFRIQUE DU NORD**



# ÉVALUATION GENRE DES SECTEURS DE L'AGRICULTURE ET DU DÉVELOPPEMENT RURAL

Série des évaluations genre des pays

**Mauritanie**

Référence bibliographique à citer:

FAO. 2021. Évaluation genre des secteurs de l'agriculture et du développement rural: Mauritanie. Série des Évaluations Genre des Pays. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb3483fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

ISSN 2788-5615 [IMPRIMÉ]  
ISSN 2788-5623 [EN LIGNE]

ISBN 978-92-5-134193-3  
© FAO, 2021



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CCBY NC SA3.0IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

**Matériel attribué à des tiers.** Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

**Ventes, droits et licences.** Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org). Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request). Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Cover:

Processus de fabrication de la farine enrichie au profit des femmes enceintes et allaitantes (Gorgol)

©FAO/Sonia Nguyen

# Table des matières

<b>PRÉFACE</b>	<b>V</b>
<b>REMERCIEMENTS</b>	<b>VI</b>
<b>ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS</b>	<b>VII</b>
<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF</b>	<b>X</b>
<b>1. INTRODUCTION</b>	<b>1</b>
1.1. Objectifs de évaluations genre des pays	2
1.2. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en Mauritanie	2
1.3. Déroulement, méthodologie et mise en œuvre de l'étude	2
<b>2. CONTEXTE DU PAYS</b>	<b>5</b>
2.1. Aperçu du secteur rural et de l'agriculture	5
2.2. Caractéristiques socio-économiques du pays	5
2.2.1. Démographie et dynamique des populations	5
2.2.2. Situation économique	5
2.2.3. Niveau de vie et pauvreté	6
2.2.4. Santé et violence basée sur le genre	7
2.2.5. Education et alphabétisation	8
2.2.6. Eau et assainissement	9
2.2.7. Emploi	10
2.2.8. Accès à la terre	11
2.2.9. Droits politiques et citoyenneté	12
2.3. Contexte politique, législatif et dispositions institutionnelles et financières pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	13
2.3.1. Cadres politiques et juridiques	13
2.3.2. Arrangements institutionnels et financiers	14
<b>3. ANALYSE DE GENRE DES ACTIVITÉS DE SUBSISTANCE AGRICOLES ET RURALES</b>	<b>17</b>
3.1. Intégration des questions de genre dans les politiques et stratégies agricoles et rurales	17
3.2. Inégalités entre les sexes dans le contexte de l'agriculture et du développement rural	17
3.2.1. Dynamiques et rôles de genre	17
3.2.2. Sécurité alimentaire, nutrition et division sexuelle du travail agricole	18
3.2.3. Élevage	20
3.2.4. Pêche et aquaculture	21
3.2.5. Eau destinée à l'agriculture	22
3.2.6. Activités maraîchères	22
3.2.7. Activités forestières et environnementales	23
3.2.8. Chaînes de valeur et accès aux marchés	23
3.2.9. Résilience	24

3.2.10. Pouvoir de décision et accès aux services et ressources productives	25
<b>4. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES</b>	<b>27</b>
<b>5. PRINCIPAUX CONSTATS ET RECOMMANDATIONS</b>	<b>31</b>
5.1. Recommandations au gouvernement	31
5.2. Recommandations pour la FAO	32
5.3. Recommandations sectorielles	32
<b>6. BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>34</b>
<b>7. ANNEXES</b>	<b>36</b>

## ENCADRÉS

1. Projets de la FAO en cours intégrant le genre 3

## FIGURES

1. Répartition de la population nationale par sexe et âge au RGPH 2013 6

## TABLEAUX

1. Évolution et dynamiques prévisibles de la population mauritanienne 7
1. Taux de fécondité en Mauritanie selon le milieu de résidence (urbain/rural) 8
3. Source d'approvisionnement en eau selon le milieu de résidence (en %) 11
4. Types de titres de propriétés désagrégées par sexe du propriétaire et par région 12
5. Taux de fécondité selon le groupe d'âge et le niveau d'instruction (%) 15

# Préface



Avant son indépendance en 1960, la Mauritanie était un pays dont les populations dépendaient majoritairement des activités rurales. Les systèmes de production qui soutiennent les activités agricoles de ces populations (agriculture, élevage, sylviculture et pêche) reposaient sur des modes de mise en valeur très primaires et dépendaient entièrement des conditions climatiques (pluviométrie, crue des cours d'eau).

Compte tenu du caractère quasi-désertique du pays, les ressources en eau et en terre, en faune, flore et en pâturages sont limitées, ce qui constitue une contrainte majeure au développement de l'agriculture, de la sylviculture et de l'élevage. Les ressources halieutiques dont dispose le pays, malgré leur important potentiel, étaient insuffisamment connues et peu exploitées. En effet, au fur et à mesure du raffermissement de ce partenariat, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) renforce son arc par de nouvelles cordes tentant de rendre davantage efficace la coopération avec les pays du Sud et particulièrement ceux de l'Afrique.

Depuis, l'assistance de la FAO en Mauritanie est devenue indispensable pour le développement du secteur rural et particulièrement les activités agricoles dans la plupart des cultures vivrières, toutes filières confondues. Cet appui est désormais façonné par le Cadre de programmation par pays (CPP) quadriennal 2017-2021 de la FAO, qui se concentre sur trois domaines prioritaires:

- » Soutenir les productions agricoles, d'élevage et de pêches créatrices d'emplois et de valeur ajoutée inclusives et

durables afin de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs ruraux.

- » Promouvoir un environnement institutionnel favorable permettant d'atteindre la sécurité alimentaire et assurant la nutrition à travers la diversification des systèmes alimentaires et l'appui à l'élaboration d'une politique agricole sensible à la nutrition.
- » Assurer une gestion durable des ressources naturelles face au changement climatique pour une économie durable et résiliente, en particulier le renforcement des capacités des communautés locales et des services nationaux pour la gestion des écosystèmes.

Pour atteindre ses objectifs, la dimension genre est devenue essentielle dans toutes les politiques agricoles mises en place par la FAO en particulier et du développement rural en général. Cette étude s'inscrit à cet effet dans le cadre de la Politique de la FAO sur l'égalité des Sexes et fait partie de la série d'Évaluations Genre des Pays (EGP), visant à analyser les aspects genre dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural dans les différents pays.

L'objectif privilégié des EGP est de révéler les disparités majeures entre les sexes dans l'accès à des ressources agricoles et rurales, aux connaissances, aux opportunités et aux marchés. Par cette approche, la FAO vise à booster l'ancrage de la prise en compte du genre dans la prise de décisions et les différentes politiques du développement.

**Irina KOUPLEVATSKAYA-BUTTOUD**  
Représentante de la FAO en Mauritanie

# Remerciements



Nous exprimons nos vifs remerciements à tous les partenaires et points focaux genre des différentes agences onusiennes et des différents départements ministériels qui n'ont ménagé aucun effort pour nous livrer leurs impressions à travers les entretiens réalisés.

L'élaboration de ce rapport a eu lieu sous la supervision générale d'Irina KOUPLEVATSKAYA-BUTTOUD, Représentante de la FAO en Mauritanie, sous la coordination technique de Clara Mi Young Park, Fonctionnaire Principale chargée du genre au bureau régional de la FAO pour le Proche Orient et l'Afrique du Nord et de Valentina FRANCHI, Experte genre de la FAO.

La préparation de ce rapport a également bénéficié de l'appui technique d'Oumou Kelthoum NIANG, Point focal genre de la FAO en Mauritanie, Léa BERTHELIN, consultante en genre à la FAO et éditrice technique du rapport, et Malika Adbelali-MARTINI, Fonctionnaire chargée du genre, au sein de la Division de la Transformation rurale inclusive et de la parité hommes-femmes (ESP) de la FAO.

Nous exprimons aussi notre gratitude à Ousmane WAGUE, consultant national et auteur initial de cette étude et à tous les partenaires étatiques, de la société civile ainsi que les chercheurs sollicités dans les entretiens. La liste est loin d'être exhaustive, mais nous nous permettons de citer quelques noms: Maryem Ely BEIBA, Directrice de la promotion féminine

et du genre au Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la famille (MASEF), Salikou Ould AGHOUB, Ingénieur agronome expert en foncier et en développement rural, consultant auprès de la FAO, Mohamed Abdallahi Ould BABA, conseiller juridique du Ministère du développement rural (MDR), Hawa THIAM, Agricultrice.

Nous n'oublions pas aussi Lalla Aicha OUEDRAOGO, Militante associatif du Réseau des organisations sur la sécurité alimentaire (ROSA), Azza Mint JIDDOU, Conseillère technique du Ministre de la pêche et de l'économie maritime (MPEM), Mohamed Ould EL MOKHTAR, directeur adjoint de la pêche continentale au Ministère MPEM, Mamadou DIOP, Leader thématique environnement et changement climatique à la FAO, Moussa Mohamed Maouloud, Spécialiste en protection sociale et résilience FAO.

Notre gratitude à Dah Ould DIAH, chargé des cadastres au Ministère de l'habitat et de l'urbanisme (MHU), Mariam Sarra AHMED, Chargée du Genre au Programme alimentaire mondial (PAM), Moussa SY, Spécialiste en protection des végétaux, point focal genre provisoire du MDR, Touré Fatimata, chargée de la nutrition à la FAO, Kane Oumar, Chargé du suivi évaluation et Ingénieur agronome responsable des projets d'urgence à la FAO, Souleymane GUËYE, Géotechnicien à la FAO, Anne CHEIKH, Spécialiste pêche et aquaculture à la FAO.

# Acronymes et abréviations

<b>AGR</b>	Activités génératrices de revenus	<b>IPS</b>	Indice de parité des sexes
<b>BAD</b>	Banque africaine de développement	<b>ISDH</b>	Indice sexo spécifique de développement humain
<b>CDE</b>	Convention sur les droits des enfants	<b>LOAP</b>	Loi d'orientation agropastorale
<b>CEDEF</b>	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes	<b>MAED</b>	Ministère des affaires économiques et du développement
<b>CIDPH</b>	Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées	<b>MASEF</b>	Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la famille
<b>CIIG</b>	Comité interministériel d'institutionnalisation du genre	<b>MICS</b>	Enquête par grappes à indicateurs multiples
<b>CMAP</b>	Centre mauritanien d'analyses politiques	<b>MGF</b>	Mutilations génitales féminines
<b>CEDEAO</b>	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	<b>ODD</b>	Objectifs de Développement Durable
<b>CPP</b>	Cadre de programmation par pays	<b>OMD</b>	Objectifs du Millénaire pour le Développement
<b>CSA</b>	Commissariat à la sécurité alimentaire	<b>OMS</b>	Organisation Mondiale de la Santé
<b>CSLP</b>	Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté	<b>ONS</b>	Office national de la statistique
<b>EDS</b>	Enquête démographique et de santé	<b>OSCL</b>	Organisation de la société civile locale
<b>EGP</b>	Évaluation genre du pays	<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>EDSM</b>	Enquête démographique et de santé Mauritanie	<b>PFNL</b>	Produits forestiers non ligneux
<b>ESG</b>	Évaluation des enjeux stratégiques du genre	<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>EPCV</b>	Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages 2014	<b>PIDESC</b>	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels
<b>ESG</b>	Évaluation stratégique du genre	<b>PIDCP</b>	Pacte international relatif aux droits civils et politiques
<b>GIE</b>	Groupement d'intérêt économique	<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>GSG</b>	Groupe de suivi genre	<b>PNDA</b>	Plan national de développement agricole
<b>IBRD</b>	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	<b>PNIA/SA</b>	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire 2013-2020
<b>IIG</b>	Indice d'inégalité de genre	<b>POP</b>	Polluant organique persistant

<b>PPTE</b>	Pays pauvres très endettés	<b>SNIG</b>	Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre
<b>ROSA</b>	Réseau des organisations sur la sécurité alimentaire	<b>SNPF</b>	Stratégie nationale de promotion féminine
<b>RGPH</b>	Recensement général de la population et de l'habitat	<b>TBS</b>	Taux brut de scolarisation
<b>RMFMP</b>	Réseau mauritanien des femmes ministres et parlementaires	<b>FNUAP</b>	Fonds des Nations Unies pour la Population
<b>SECF</b>	Secrétariat d'Etat à la condition féminine	<b>UNICEF</b>	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
<b>SDSR</b>	Stratégie de développement du secteur rural horizon 2025	<b>VBG</b>	Violence basée sur le genre
<b>SNADEA</b>	Stratégie nationale pour un accès durable à l'eau et l'assainissement	<b>VIH</b>	Virus de l'immunodéficience humaine



# Résumé exécutif



Les résultats du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) font ressortir que la population mauritanienne s'est élevée en 2013 à 3 537 368 personnes (50,8 pour cent de femmes) avec un taux annuel de croissance entre 2010 et 2013 de 2,77 pour cent et une densité de 3,2 habitants par kilomètre carré avec des disparités selon les régions. Malgré le poids démographique des femmes, elles restent marginalisées dans le secteur rural notamment dans l'accès à la terre.

Les défis socioculturels et économiques demeurent. Au carrefour des civilisations, en jonction de plusieurs cultures, la société mauritanienne reste tiraillée entre la culture patriarcale et les résidus de sa culture matrilineaire et/ou matriarcale (Bonte, 2008). À l'instar de nombreuses autres sociétés africaines, le pays a vu se développer en son sein des relations sexo-spécifiques résultant des croyances et usages acquis et forgeant les rôles, les comportements et les statuts des hommes comme ceux des femmes.

Comme dans de nombreux endroits, la femme demeure marginalisée dans plusieurs domaines socio-économiques notamment en milieu rural. Les mutations sociales aidant, elle tente, néanmoins de s'y reconstituer en main d'œuvre dans les différentes filières de l'agriculture, le commerce, la pêche.

Le rôle de la main d'œuvre féminine impose davantage aux décideurs l'implication des femmes rurales dans de nombreux projets socio-économiques pour limiter leur marginalisation, particulièrement en milieu rural. À titre d'exemple, au Brakna (Sud de la Mauritanie), les femmes représentent au plus 30 pour cent des détenteurs des terres et seulement 2,6 pour cent dans le Trarza. L'égalité entre les deux sexes est loin d'être atteinte. Les hommes représentent en moyenne plus de 95 pour cent des détenteurs de titres de la zone de la vallée. Ce pourcentage se répartit comme suit : 97,4 pour cent dans le Trarza, 70 pour cent dans le Brakna, 97,3 pour cent dans le Gorgol et 85,2 pour cent au Guidimakha (Banque mondiale, 2015). L'écart très élevé en défaveur des femmes constitue une contrainte à la pleine implication des femmes dans les activités agro-sylvo-pastorales.

Néanmoins, il semble important de clarifier que les titres fonciers en tant qu'actes juridiques sont rares. Les femmes propriétaires terriens détiennent généralement des concessions provisoires<sup>1</sup>.

S'agissant de la répartition des rôles, de l'adoption des comportements et du statut professionnel à attribuer aux hommes comme aux femmes en milieu rural, celles-ci restent plus que jamais d'actualité. Les femmes tentent de s'investir davantage dans la mise en valeur des lopins de terre qu'elles détiennent. Elles ont, à hauteur de 34,5 pour cent, un lien d'origine avec la terre (champs, périmètre, verger ou oasis). En revanche, 85,6 pour cent d'entre elles n'ont aucun accès au crédit ; ce qui explique l'incapacité d'utilisation et la conservation de lopins (Centre Mauritanien d'Analyses Politiques [CMAP], 2003). Malgré les efforts qu'elles déploient et les revenus qu'elles en tirent, les femmes rurales ont un accès fort limité aux principales ressources financières : crédit, formation, services sociaux de base (eau, structures, outils, intrants etc.) et sont confrontées à une participation limitée aux prises de décisions familiales et communautaires. Ces informations et bien d'autres détails importants mettent en exergue différents aspects qui doivent constituer les champs d'action pour le bureau de la FAO en Mauritanie.

C'est pourquoi cette étude s'inscrit parmi les priorités principales de la FAO qui a affirmé que : « si l'on veut libérer le monde de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, il faut offrir des perspectives aux hommes comme aux femmes, et s'assurer que les femmes profitent elles aussi du développement durable ».

La dimension genre est devenue essentielle dans toutes les politiques agricoles mises en place par la FAO en particulier et du développement rural en général. C'est ainsi que les objectifs de cette étude sont alignés sur les directives de la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes (2020), qui exige la réalisation périodique d'une Évaluation Genre des Pays (EGP) afin d'analyser les aspects genre dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural des différents pays.

---

1 Lalla Aicha Ouedrago, lors d'un entretien réalisé à Nouakchott en décembre 2019.



**NOUAKCHOTT**  
Élevage péri-urbain  
©FAO/Aissata Lam

# Introduction

La Mauritanie est caractérisée par un indice élevé de l'exode rural, notamment masculin, vers les grandes villes. Celui-ci s'est traduit par l'accroissement de la féminisation de la pauvreté rurale. Les données sur la pauvreté dans le secteur rural sont en général beaucoup plus préoccupantes que celles du milieu urbain. En témoignent le taux d'incidence de la pauvreté (20,8 pour cent en milieu urbain et 59,4 pour cent en milieu rural), le pourcentage de naissances enregistrées (75,2 pour cent en milieu urbain contre 48,6 pour cent en milieu rural) ou encore le pourcentage de la population avec l'accès aux infrastructures sanitaires (57,5 pour cent en milieu urbain et 13,8 pour cent en milieu rural) (Office national de la statistique [ONS], 2015). Les données désagrégées par sexe montrent aussi certaines disparités de genre avec un désavantage pour la femme. La problématique de la femme en milieu rural est vaste.

En milieu rural, la femme affronte des discriminations basées sur le genre dans de nombreux domaines de la vie privée et publique. Le plus souvent, elle a la charge de nombreuses responsabilités dans la sphère privée (garde d'enfants, approvisionnement en eau et en nourriture) et publique (travaux productifs notamment dans le secteur de l'agriculture maraîchère et du petit élevage, de la transformation et de la commercialisation des produits).

De même, la femme rurale est confrontée à plusieurs types de violences basées sur le genre (mariage précoce, mutilations génitales féminines, violence domestique), à des barrières entravant son accès aux services sociaux de base et d'infrastructures (assainissement, eau), aux services et ressources financières et au crédit, aux ressources productives, sans oublier son exclusion du système d'héritage, de contrôle et de la propriété de la terre.

La mise en œuvre de la présente étude a nécessité une approche méthodologique adaptée à la réalité et aux spécificités socioculturelles du milieu rural mauritanien afin de retranscrire au mieux la dynamique « genre » et mettre la lumière sur la situation des femmes rurales mauritaniennes. Le but est ainsi d'intégrer le genre au sein de toutes les politiques agricoles du pays, pour optimiser le développement rural de l'ensemble de la population rurale. Les objectifs de cette étude sont alignés sur les directives de

la Politique de la FAO sur l'égalité des sexes (2020), qui exige la réalisation périodique d'une EGP afin d'analyser les aspects genre dans les secteurs de l'agriculture et du développement rural des différents pays.

L'objectif premier des EGP est de révéler les disparités majeures entre les sexes dans l'accès aux ressources agricoles et rurales, aux connaissances, aux opportunités et aux marchés. Cette approche s'inscrit dans la même lignée que la contribution des institutions, chacune dans son domaine, à la promotion de l'égalité et de l'équité entre hommes et femmes dans les différentes localités rurales du pays. Elle vise surtout à booster l'ancrage du genre dans la prise de décisions et les différentes politiques du développement en milieu rural.

La Mauritanie occupe la 139<sup>e</sup> position sur un total de 163 pays dont l'Indice d'inégalité de genre (IIG) est disponible. Elle se situe devant le Burkina Faso (144<sup>e</sup>), le Mali (150<sup>e</sup>), le Tchad ou le Niger (153<sup>e</sup> et 154<sup>e</sup> respectivement) mais après le Congo (137<sup>e</sup>), le Soudan (135<sup>e</sup>) ou l'Éthiopie (129<sup>e</sup>) entre autres. L'IIG montre des écarts entre les sexes dans des domaines majeurs du développement humain et mesure les inégalités de genre dans trois aspects importants du développement humain : la santé reproductive, l'autonomisation des femmes et le statut économique (Wood Valdivielso et Elkory, 2017). Il est prouvé que ces inégalités entre les sexes contribuent à la faible productivité agricole et à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

## 1.1. Objectifs de l'évaluation genre du pays

La parité hommes-femmes s'inscrit parmi les principales priorités de la FAO, qui dispose que : « si l'on veut libérer le monde de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition, il faut offrir des perspectives aux hommes comme aux femmes, et s'assurer que les femmes profitent elles aussi du développement durable ». Il s'agit de faire en sorte que dans toutes les activités, une importance soit accordée à l'égalité entre hommes et femmes, ainsi qu'à la participation et à l'autonomisation de celles-ci. Pour ce faire, la FAO préconise de s'attaquer aux questions de parité hommes-femmes pertinentes parmi les objectifs stratégiques, en aidant les pays à favoriser l'équité entre les sexes en analysant et en mettant

en commun les connaissances et les enseignements obtenus dans l'ensemble des objectifs stratégiques (FAO, 2013).

L'EGP contribue grandement à faire le point sur la situation des femmes rurales et à lutter contre les discriminations auxquelles elles doivent faire face. Elle permet notamment :

- » d'informer la planification et la programmation de la FAO au niveau des pays conformément aux priorités nationales de développement, au mandat et au cadre stratégique de la FAO;
- » de faciliter la contribution de la FAO au rapport de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF) de l'équipe pays des Nations Unies en fournissant des informations actualisées et objectives sur la situation des femmes rurales dans le pays;
- » d'orienter l'élaboration des politiques et les investissements au niveau national ainsi que d'autres processus clés au niveau national, dont le suivi des Objectifs de développement durable (ODD).

## 1.2. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en Mauritanie

La FAO intervient en Mauritanie depuis l'indépendance du pays en 1960 et une représentation de l'Organisation à Nouakchott a été établie en octobre 1978. L'assistance de la FAO en Mauritanie est façonnée par le Cadre de programmation par pays (CPP) quadriennal 2017-2021 de la FAO, qui se concentre sur trois domaines prioritaires :

- » soutenir les productions agricoles, d'élevage et de pêches créatrices d'emploi et de valeur ajoutée inclusives et durables afin de renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs ruraux;
- » promouvoir un environnement institutionnel favorable permettant d'atteindre la sécurité alimentaire et assurant la nutrition à travers la diversification des systèmes alimentaires et l'appui à l'élaboration d'une politique agricole sensible à la nutrition;
- » assurer une gestion durable des ressources naturelles face au changement climatique pour une économie durable et résiliente, en particulier le renforcement des capacités des communautés locales et services nationaux pour la gestion des écosystèmes.

Conjointement développé avec le Gouvernement et d'autres partenaires de développement, le CPP reflète les politiques de développement, y compris les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire. Il est pleinement aligné sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la Mauritanie et contribue aux priorités régionales et aux Objectifs stratégiques de la FAO.

Le CPP adopte de façon transversale l'approche de la FAO pour une agriculture et une alimentation durable (approche SAFA), contribuant à l'initiative mondiale de réduction de la pauvreté et le «Défi faim zéro». Le CPP est aligné sur cinq objectifs:

1. contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et la malnutrition;
2. intensifier et améliorer l'apport des biens et des services;
3. réduire la pauvreté rurale;
4. œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces;
5. améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation des crises.

S'agissant de l'ancrage du genre, la FAO Mauritanie accorde une place non négligeable notamment à la composante de la promotion et d'autonomisation de la femme rurale, comme le démontre le volume important des projets en cours (voir encadré 1) impliquant le genre. Sans se contenter spécifiquement des projets visant l'égalité des sexes dans le secteur rural et agricole, l'intégration du genre est prise en compte aussi dans nombre de ces actions.

## 1.3. Déroutement, méthodologie et mise en œuvre de l'étude

Pour réunir les matériaux de ce rapport, une démarche de collecte des données a été entreprise et étalée sur les étapes qui seront énumérées ci-dessous.

La collecte des données a duré deux mois et s'est répartie en trois phases. Une première phase a été consacrée à la collecte des documents et des adresses des personnes ressources ainsi qu'à l'élaboration des outils de collecte. La deuxième phase, qui a duré un mois, a été celle de la réalisation des entretiens avec les personnes ressources, puis de l'analyse des informations obtenues. La dernière phase a été celle du tri, de la rédaction et de l'intégration de l'ensemble des remarques.

Les premières tâches de la mission ont consisté à baliser le terrain. Ensuite des actions de collecte des données ont été menées. En collaboration avec le point focal genre FAO, il a été procédé à l'identification des acteurs institutionnels. Nous avons dressé une liste des personnes ressources de la société civile et des différents maillons de l'économie nationale les plus aptes à livrer des données de première main ou aptes à contribuer à la question de la promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans différents domaines agricoles et du développement rural en milieu rural mauritanien.

Pour cette phase, nous avons assemblé et listé un nombre important de documents nationaux produisant des données institutionnelles officielles ainsi que de multiples documents relatifs aux politiques des institutions onusiennes et qui permettent de décrypter les différentes orientations dans le domaine du genre.

La deuxième phase nous a permis de collecter des

## Encadré 1 : Projets de la FAO en cours intégrant le genre

De nombreux projets de la FAO s'inscrivent dans une perspective d'adaptation aux changements climatiques tout en insistant sur la dimension genre.

Entre autres projets, on trouve celui régional lié à l'environnement et les changements climatiques. Selon Diop Mamadou, le leader thématique environnement et changement climatique de la FAO en Mauritanie, le projet régional « Réduction de la dépendance en Polluants Organiques Persistants (POP) et autres produits agrochimiques dans les bassins des fleuves Niger et Sénégal à travers la Gestion Intégrée de la Production, des Déprédateurs et de la Pollution » (EP/INT/606/GEF), lancé en 2009, œuvrait dans le sens de la parité des deux sexes en milieu rural. Ce projet visait plus précisément le renforcement des capacités à travers les champs-écoles des producteurs et à travers la formation. Il existait en effet un champ-école axé sur le riz, et celui sur le maraîchage. Les cycles de formation sont conçus dans le sens de la récupération de l'autre sexe pour intégrer les coopératives villageoises et augmenter la part des femmes en ciblant les hommes et en renforçant leur capacité. À la fin du projet en 2014-2015, le nombre de femmes formées dans la riziculture a atteint 30 pour cent. À l'inverse, la participation des hommes dans les coopératives maraîchères ont atteint 50 pour cent. Dans les autres champs, la participation des femmes a été généralement améliorée. La perspective genre de ce projet a été transformative en allant au-delà des clivages sociaux qui relèguent généralement les femmes au maraîchage et les hommes à la riziculture.

D'autres projets de la FAO en cours d'exécution font aussi allusion à la dimension « genre » et aux autres aspects socio-économiques dont l'impact de covid-19 sur les populations et ménages vulnérables, dans leurs interventions. En voici une liste :

1. TCP/MAU/3705 « Renforcement de la résilience des ménages dans les zones vulnérables aux aléas climatiques »
2. TCP/MAU/3801 « Support to MEED for the formulation of a project in response to the effects of climate »
3. TCP/MAU/3802 « Suivi de l'impact de la covid-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition comme outil d'adaptation et de soutien aux systèmes alimentaires »
4. TCP/MAU/3803 « Appui aux petits producteurs et transformateurs des produits de la pêche face aux effets de la covid-19 et la mise en place des infrastructures nécessaires pour le développement de la pêche continentale et la pisciculture »
5. TCP/MAU/3804 « Renforcement et protection des moyens d'existence des populations agropastorales vulnérables impactées par l'urgence de la sécheresse 2019, la covid-19 et la fièvre hémorragique Crimée-Congo »
6. OSRO/MAU/002/CHA « Appui aux ménages agropasteurs affectés par la crise de sécheresse 2019 »
7. UNJP/MAU/036/PBF « Renforcement des capacités locales pour la prévention des conflits à Bassikounou »
8. GCP/MAU/002/GFF « Programme de gestion intégrée des écosystèmes pour un développement humain durable en Mauritanie »
9. GCP/INT/340/TUR « Boosting Restoration, Income, Development, Generating Ecosystem Services (BRIDGES) »
10. « Consolidation de la paix à travers le renforcement de la cohésion sociale et l'amélioration de l'accès équitable aux ressources naturelles dans les zones frontalières du Guidimakha »

S'agissant spécifiquement du TCP/MAU/3804, en plus d'apporter un appui à l'autonomisation des femmes, il soutient également les filles en déperdition scolaire.

informations et des données qualitatives et quantitatives auprès des acteurs et actrices identifiés au sein des institutions. Ces personnes ressources, issues de différentes institutions nationales comme le Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la famille, le Ministère du développement rural et d'organisations internationales à l'instar de la FAO, le Programme alimentaire mondial (PAM), entre autres, ont permis de livrer des informations qui viendront compléter celles documentaires.

La phase opératoire a consisté à entreprendre une analyse critique des études universitaires, des rapports de pays antérieurs, mais aussi des rapports d'autres consultations

traitant de la question du genre, de l'égalité et de la parité entre hommes et femmes en matière d'accès à la terre, à l'agriculture, aux ressources hydriques etc.

C'est ainsi que nous avons procédé à une analyse de contenu des documents précités. D'autres rapports seront d'un atout indéniable pour la compréhension de la thématique du genre. L'ensemble des documents a été parcouru pour en extraire les aspects relatifs au genre et à la parité dans les différents domaines politiques, économiques, sociologiques, culturels, entre autres, en milieu rural, et avec pour objectif final d'en ressortir un rapport cohérent, susceptible de répondre aux exigences des termes de références de cette étude.



**HASSI CHAGAR**

Coopérative  
maraîchère.

©FAO/Aissata Lam

# 2. Contexte du pays

## 2.1. Aperçu du secteur rural et de l'agriculture

Située entre les 15e et 27e degrés de latitude nord et les 5e et 17e degrés de longitude ouest et bénéficiant d'une position géographique stratégique au carrefour de l'Afrique du Nord et de l'Afrique subsaharienne, la Mauritanie s'étend sur un vaste espace (1 030 700 kilomètres carrés) dont plus de la moitié est désertique.

Les sécheresses récurrentes enregistrées depuis le début des années 1970 et la surexploitation du couvert végétal ont entraîné la désertification d'une partie du territoire et la remise en mouvement de dunes précédemment stabilisées. Ces sécheresses ont entraîné dans leur sillage un exode rural massif, une urbanisation fulgurante et une sédentarisation accélérée de la population nomade.

À l'indépendance, environ 5 pour cent de la population vivait dans les centres urbains (ONS, 2014). Suite à un exode rural massif, cette proportion est montée en flèche et Nouakchott, la capitale abrite présentement le tiers de la population totale. De tels mouvements ont eu un impact direct sur la structure sociale du monde rural, la dynamique des relations de genre et l'accès des femmes à l'agriculture et aux ressources hydro-agricoles.

Considéré comme l'un des secteurs les plus importants de l'économie mauritanienne, le secteur rural et agricole contribue pour 17 pour cent à la formation du Produit intérieur brut (PIB) et il est le deuxième pourvoyeur d'emplois dans le pays, en employant environ 21 pour cent des actifs. Enfin, selon les données de la FAO, ce secteur contribue de manière significative dans la couverture des besoins de consommation du pays en céréales (30 pour cent des besoins céréaliers), viande rouge (100 pour cent) et lait (30 pour cent). La Surface agricole utile (SAU) représente moins de 0,5 pour cent du territoire national. Le pays dispose de près de 500 000 hectares (ha) de terres cultivables dont environ: 365 000 ha en cultures pluviales, dépendant fortement de la pluviométrie, de l'écoulement hydrique et donc de la qualité des infrastructures hydrauliques, 135 000 ha en cultures irriguées, 19 700 ha en cultures de palmiers et 22 500 ha en cultures irriguées à partir de barrages, d'après la

Plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale de la FAO. Il existe aussi un potentiel irrigable sous-valorisé le long du fleuve Sénégal, avec 46 100 ha de terres aménagées. Le modèle agricole repose sur des cultures de rente et des cultures vivrières. La responsabilité relève respectivement des hommes et des femmes et par conséquent, les agriculteurs sont organisés en coopératives rizicoles (principalement des hommes, avec seulement 30 pour cent de femmes) et des cultures vivrières (principalement des femmes).

## 2.2 Caractéristiques socio-économiques du pays

### 2.2.1. Démographie et dynamique des populations

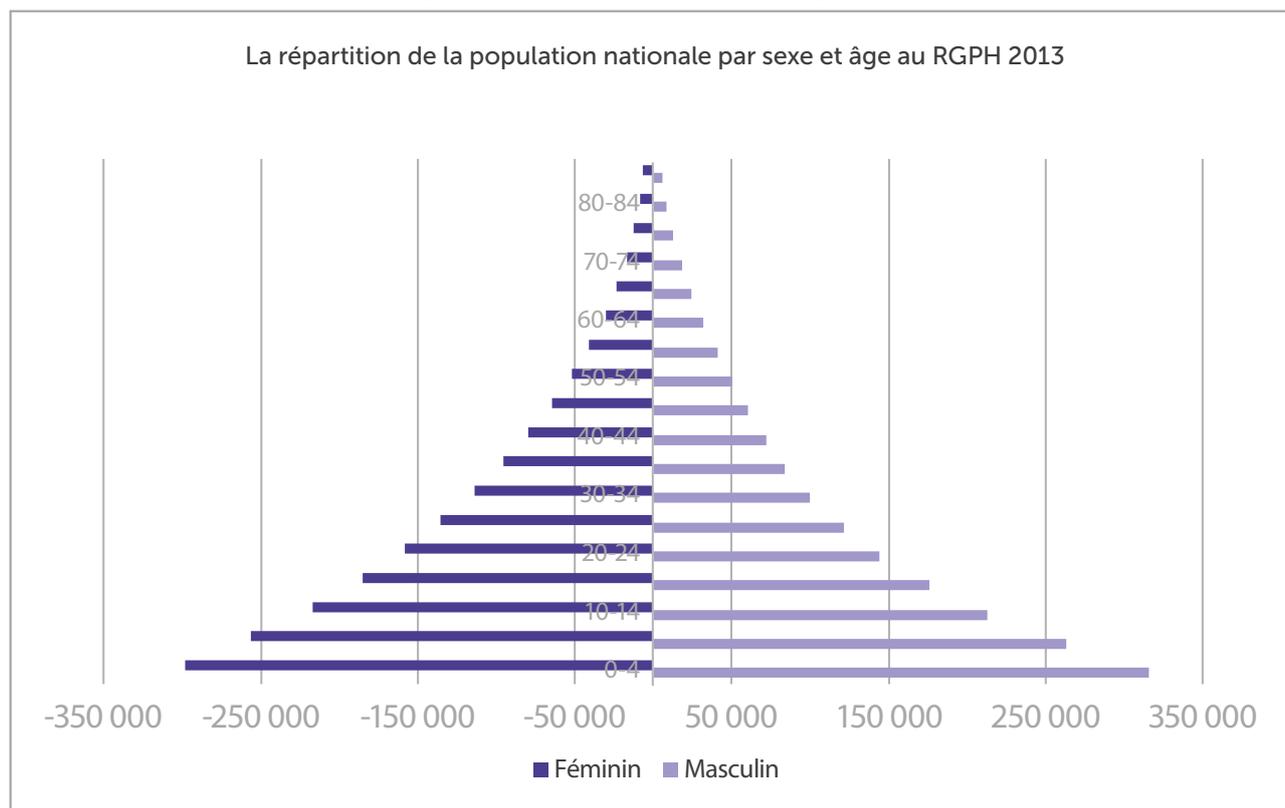
La population mauritanienne s'élevait en 2018 à 3 984 110 habitants, dont 50,8 pour cent de femmes selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH). Le taux annuel de croissance démographique depuis 2013 est estimé à 2,32 pour cent. La densité est de 3,2 habitants/kilomètre carré avec des grandes disparités régionales.

Au niveau régional, la population féminine rurale est de 52,4 pour cent contre 49,1 pour cent pour la population urbaine. La population féminine est constituée de 56,1 pour cent de femmes au foyer. Autre fait révélateur : la femme mauritanienne est essentiellement rurale. Le RGPH révèle aussi qu'il existe 110,2 femmes pour 100 hommes dénombrés en milieu rural. Ces données révèlent l'importance démographique des femmes rurales mais cela ne suffit pas à atténuer leur marginalisation.

Il ressort des résultats du même recensement que la population mauritanienne devrait atteindre la barre des 4 millions en 2019, pour la dépasser en 2020 avec 4 173 077 habitants dont 2 111 172 (de sexe féminin). Elle atteindrait les 6 943 902 habitants en 2043 (ONS, 2015).

### 2.2.2. Situation économique

Selon les différentes estimations de la Banque africaine de développement (BAD), le taux de croissance du Produit intérieur brut (PIB) réel était estimé à 3,5 pour cent en 2018 contre 1,8 pour cent en 2016 (BAD, 2019). Cette croissance a résulté notamment de l'agriculture irriguée, la pêche, les bâtiments et travaux publics, le redressement des cours des

**Graphique 1 : Répartition de la population nationale par sexe et âge au RGPH 2013**

métaux et les activités manufacturières.

Les mêmes sources indiquent qu'en 2018, la croissance économique a poursuivi sa reprise progressive tandis que la croissance du PIB suit une trajectoire à la hausse depuis 2015. Elle est passée de 3,1 pour cent en 2017 à 3,6 pour cent en 2018. Cette progression a été tirée par l'activité robuste des télécommunications, des transports, de l'électricité et du secteur primaire. En revanche, le secteur extractif continue de freiner la croissance. Cependant, la crise économique provoquée par la pandémie mondiale de covid-19 risque de ralentir la croissance économique et par la même occasion le PIB du pays.

En Mauritanie, l'amélioration des niveaux de vie a été plus marquée pour les populations vivant dans la pauvreté et l'extrême pauvreté que pour le reste de la population. Les inégalités ont par conséquent diminué; le coefficient de Gini, qui mesure les disparités de revenu pour une population donnée, a baissé de 35,3 à 31,9 entre 2008 et 2014. Ces avancées s'expliquent par la hausse de la production, de la productivité et des revenus enregistrée dans les zones rurales à la suite de la restructuration du secteur de l'agriculture et de l'élevage et surtout avec davantage d'implication des femmes rurales dans les différentes activités.

La situation budgétaire s'est par ailleurs renforcée en 2018. La poursuite du rééquilibrage budgétaire a permis de transformer le déficit budgétaire de 0,3 pour cent du Produit intérieur brut (PIB) en 2017 en un excédent de 1,5 pour cent

celui du 2018, enregistrant un excédent pour la première fois depuis 2013. En revanche, les termes d'échange défavorables combinés avec des problèmes persistants de production dans les industries extractives, ont aggravé le déficit du compte courant, qui est passé de 13,9 pour cent du PIB en 2018 à 18,7 pour cent du celui en 2019. Malgré l'augmentation du déficit, le financement a été assuré par une hausse des investissements directs étrangers liés à l'exploration gazière offshore et des flux financiers des secteurs extractifs (Banque mondiale, 2019).

### 2.2.3. Niveau de vie et pauvreté

La croissance démographique dynamique (environ 2,3 pour cent) augmente plus vite que la reprise économique qui, de fait, demeure insuffisante et ne se traduit que par une hausse de 0,6 pour cent du PIB réel par habitant. Cette situation compromet les progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté entre 2008 et 2014.

Selon l'Enquête permanente sur les conditions de vies des ménages (EPCV) de 2014, la pauvreté (revenu d'un ménage inférieur à 1,34 dollar par jour) est passée de 42 pour cent en 2008 à 31 pour cent en 2014, avec un taux de réduction national moyen annuel de 1,8 pour cent. Cette réduction est plus forte dans le milieu rural avec un taux moyen annuel de 2,5 pour cent contre seulement 0,7 pour cent en milieu urbain. Cependant, 74 pour cent des pauvres vivent dans les zones rurales. Le taux de pauvreté des ménages grimpe à 59,6 pour cent quand le chef de famille est agriculteur.

La pauvreté reste toujours l'une des contraintes à l'implication intégrale des femmes dans les activités agricoles et maraîchères en milieu rural. L'analyse de la pauvreté selon le ménage sur la base des résultats de l'EPCV 2014 montre que le plus grand nombre des ménages pauvres dirigés par des femmes se trouve en milieu rural. En effet, 23,2 pour cent des ménages dirigés par des hommes sont pauvres (soit 72,7 pour cent des ménages pauvres et 16,2 pour cent de l'ensemble des ménages), contre seulement 20,2 pour cent des ménages dont les chefs sont des femmes (soit 27,3 pour cent des ménages pauvres et 6,1 pour cent de l'ensemble des ménages). Ces résultats viennent, en effet, confirmer les revenus limités de nombreux ménages pauvres -notamment ceux dirigés par les femmes en milieu rural dont les ressources ne permettent pas de s'impliquer dans une activité rurale (Ministère des affaires sociales de l'enfance et de la famille [MASEF], 2012).

#### 2.2.4. Santé et violence basée sur le genre

En 2015, selon le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le taux de mortalité infantile s'élevait à 43 pour mille naissances vivantes et celui de la mortalité infanto-juvénile à 54 pour mille naissances vivantes. Un quart des enfants de moins de cinq ans (25 pour cent) souffre d'une insuffisance pondérale (rapport poids/âge). Pour 8 pour cent, il s'agit d'une insuffisance pondérale sévère (UNICEF, 2015).

Selon l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) de 2015, en Mauritanie, deux tiers des ménages (67 pour cent) ont au moins une moustiquaire et un peu moins de la moitié (49 pour cent) ont au moins une moustiquaire imprégnée d'insecticide. La prévalence de la contraception, toutes méthodes confondues, chez les femmes de 15-49 ans actuellement mariées, est seulement de 18 pour cent. La contraception est deux fois et demie plus utilisée parmi les femmes en milieu urbain (26 pour cent) que parmi celles du milieu rural (11 pour cent).

L'indice synthétique de fécondité (nombre moyen d'enfants par femme) pour les trois années révélées par l'enquête est estimé à 5,1 enfants. Le niveau de la fécondité est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain (6,1 contre 4,3).

Le chapitre Natalité et Fécondité du RGPH confirme ces données (ONS, 2015). Le niveau de la fécondité est plus élevé dans les milieux nomade et rural qu'en milieu urbain. Les wilayas du Guidimagha, du Gorgol et du Hodh Chargui détiennent les indices synthétiques de fécondité les plus élevés respectivement (5,9, 5,0 et 4,8 enfants par femme). Par ailleurs, les résultats ont montré que la fécondité décroît lorsque le niveau d'instruction augmente.

L'assistance pendant l'accouchement par un professionnel de santé qualifié est presque deux fois plus élevée en milieu urbain (91 pour cent) qu'en milieu rural (52 pour cent). Plus la femme est instruite, plus elle est susceptible d'accoucher avec l'assistance d'un intervenant qualifié. En Mauritanie, près de neuf femmes sur dix, de 15 à 49 ans, ont entendu parler du SIDA (89 pour cent). En revanche, seulement 33 pour cent connaissent deux des principaux moyens de prévenir la transmission du virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Au total, seules 8 pour cent des femmes de 15 à 49 ans ont une connaissance approfondie des méthodes de prévention et de la transmission du VIH (UNICEF, 2015).

Au demeurant, il existe une forte disparité entre les deux sexes selon les milieux rural et urbain. Les femmes rurales seraient les moins loties. Elles disposent du taux de fécondité le plus élevé, elles sont moins alphabétisées, disposent de moins d'assistance et de peu de connaissances sur la prévention des maladies sexuellement transmissibles. La gestion et l'accès à l'eau deviennent, très souvent, des éléments qui impliquent davantage de risques sanitaires et qui se traduisent par des maladies comme la diarrhée et le paludisme. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé

**Tableau 1 : Évolution et dynamiques prévisibles de la population mauritanienne**

Année de projection	Masculin	Féminin	Ensemble		Rapport de masculinité	Population en pour cent
	Urbaine		Rurale			
2013	1 743 074	1 794 294	3 537 368	97,1	48,3	51,7
2014	1 793 064	1 844 121	3 637 185	97,2	48,6	51,4
2015	1 834 735	1 885 390	3 720 125	97,3	49,2	50,8
2016	1 877 686	1 927 973	3 805 659	97,4	49,8	50,2
2020	2 061 905	2 111 172	4 173 077	97,7	52,8	47,2

Source: ONS. 2015. Extrait des perspectives de la population mauritanienne de 2013 à 2020

(OMS), environ 2 150 mauritaniens dont 1 700 enfants âgés de moins de 5 ans, meurent chaque année de diarrhée. Il est aussi estimé que près du 90 pour cent de ces décès sont directement imputables à la mauvaise qualité de l'eau, à un piètre assainissement et au manque d'hygiène.

En Mauritanie, les violences basées sur le genre (VBG) sont présentes sous plusieurs formes : les mutilations génitales féminines, les mariages précoces ou forcés, le gavage (et/ou ses nouvelles formes), les violences conjugales entre autres. Bien que des évolutions notables soient enregistrées dans le sens de la lutte contre ces pratiques néfastes, un vide juridique existe autour de la question.

Selon le rapport de l'enquête réalisée par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) en partenariat avec le Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille (MASEF) en 2019, la prévalence des violences basées sur le genre reste élevée et touche 57,2 pour cent des femmes dans les localités de Kiffa, Bassiknou et dans la commune de Dar Naim qui sont les zones concernées par l'enquête (MASEF et FNUAP, 2019). Depuis un certain temps, le gouvernement mauritanien a décidé de mettre en place des Plateformes Multisectorielles de Lutte contre les VBG dans le cadre du huitième Programme de coopération 2018-2022 entre la Mauritanie et le FNUAP. Un projet de loi de lutte contre les

violences faites aux femmes a été approuvé en Conseil des Ministres en mai 2020.

### 2.2.5. Éducation et alphabétisation

Selon les données du RGPH, pour l'année scolaire 2013-2014, le taux brut de scolarisation (TBS) au niveau du fondamental est de 100,9 pour cent (ONS, 2015). L'examen des données selon le sexe montre aussi une répartition plus ou moins paritaire du TBS, avec 76,4 pour cent pour les garçons et 77,2 pour cent pour les filles. Les filles représentent 50,6 pour cent de l'ensemble des effectifs du fondamental. Par contre, au niveau du secondaire, le TBS est de 33,5 pour cent, dont 47 pour cent de filles.

D'après un rapport du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de 2010, les filles représentaient 18 pour cent des effectifs de l'enseignement supérieur. La proportion des femmes de 6 ans à 60 ans et plus ne possédant aucune instruction s'élève à 36,9 pour cent contre 28,8 pour cent pour les hommes. Ainsi, la proportion des filles de 6 à 11 ans ne fréquentant pas un établissement scolaire est de 51,2 pour cent pour l'ensemble du pays (Assemblée Francophone des Parlementaires, 2014). En termes de diplômes, les données du RGPH montrent que les hommes détiennent plus de diplômes d'enseignement supérieur que

**Tableau 2 : Taux de fécondité en Mauritanie selon le milieu de résidence (urbain/rural)**

Tableau RH.1 : Taux de fécondité  
Taux de natalité des adolescentes, taux de fécondité par âge et Indice synthétique de fécondité, taux global de fécondité générale et taux brut de natalité pour la période de trois ans précédant l'enquête selon le milieu de résidence, MICS Mauritanie, 2015

	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
<b>Age</b>			
15-19 [1]	58	111	84
20-24	160	228	193
25-29	188	261	222
30-34	199	257	224
35-39	160	209	184
40-44	80	119	99
45-49	11	33	22
ISF [a]	4,3	6,1	5,1
TGFG [b]	134,7	187,7	160,0
TBN [c]	32,7	37,8	35,3

[1] Indicateur MICS 5.1; Indicateur MDG 5.4 : Taux de natalité des adolescentes.

[a] ISF : Indice synthétique de fécondité exprimé pour une femme.

[b] TGFG : Taux Globale de Fécondité Générale exprimé pour 1 000 femmes.

[c] TBN : Taux Brut de Natalité exprimé en 1 000 individus.

Source : UNICEF. 2015. Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS).

les femmes.

Le niveau d'analphabétisme des populations atteint 36,3 pour cent en 2013, celui des femmes étant de 41 pour cent et sachant que ce taux était de 45,7 pour cent en 1988. Le taux d'alphabétisation est de 63,7 pour cent. Les hommes (68,7 pour cent), sont plus alphabétisés que les femmes (59 pour cent).

Dans la même période, le milieu rural et le milieu nomade ont enregistré des baisses du taux d'analphabétisme moins marquées : les taux ont baissé respectivement de 72,8 pour cent à 51,8 pour cent et de 81,1 pour cent à 66,0 pour cent. On enregistre 25,8 pour cent pour les femmes contre 16,8 pour cent pour les hommes en milieu urbain, 55,1 pour cent pour les femmes et 47,4 pour cent pour les hommes en milieu rural sédentaire et 68,8 pour cent pour les femmes contre 63,7 pour cent les hommes en milieu nomade.

L'analphabétisme touche beaucoup plus les femmes que les hommes. Quel que soit le milieu de résidence, un écart de dix (10) points sépare toujours le taux d'analphabétisme des hommes de celui des femmes.

### 2.2.6. Eau et assainissement

La Mauritanie a adopté une nouvelle Stratégie nationale pour un accès Durable à l'eau et l'assainissement (SNADEA) à l'horizon 2030. Ainsi, l'Agence de Promotion de l'Accès Universel aux Services de Base a été mise en place dès 2015. Elle a pour objectifs, entre autres, promouvoir l'accès aux services et à l'assainissement depuis 2015, année de validation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Ainsi, les ODD se fixent pour 2030 : l'accès universel à l'eau et l'assainissement et des priorités en termes de préservation de la ressource en eau.

Pour le pays, l'année 2015 marquait aussi l'échéance de la 2ème phase de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, socle des stratégies sectorielles comme celle de l'hydraulique et de l'assainissement. Ces engagements répondent aux préoccupations liées au faible accès à l'eau et l'assainissement et les conséquences qui en découlent. La mauvaise qualité de l'eau et le manque d'assainissement constituent un réel problème de santé parce qu'elle favorise le développement de maladies. L'EPCV a permis d'évaluer le taux d'accès à l'eau potable, qui est passé de 50,4 pour cent en 2000 à 52 pour cent en 2004 et 62 pour cent en 2008, avec une nette amélioration entre 2004 et 2008. Le rythme moyen



**GUIDIMAKHA**  
Promotion des jardins  
scolaires

©FAO/Hmednah

d'augmentation ayant été de 2,5 points par an, alors qu'il n'avait été que de 0,4 points entre 2000 et 2004.

L'analyse du niveau de potabilité de l'eau consommée par les ménages de l'EPCV 2014 montre que près de deux ménages sur trois (65,4 pour cent) consomment de l'eau potable et 34,6 pour cent des ménages consomment de l'eau à risque (issue de sources exposées à des contaminations) avec des disparités régionales. Le taux de couverture en assainissement connaît aussi ces disparités avec 40 pour cent en zone rurale contre 60 pour cent en milieu urbain.

La grande majorité des ménages urbains consomment l'eau potable contrairement aux ménages ruraux qui s'approvisionnent principalement en eau provenant de sources non potables (ONS, 2014). Par ailleurs, les cinq wilayas les plus représentées en termes d'indicateurs de pauvreté en l'occurrence le Hodh Chargui, le Hodh Gharbi, le Guidimakha, l'Assaba et le Gorgol, sont prioritaires en termes d'amélioration de l'accès à l'eau potable, comme défini dans la Stratégie nationale pour un accès durable à l'eau et l'assainissement pour 2030 (SNADEA, 2030) : d'où la nécessité d'intégrer la dimension genre dans les politiques de développement dans ces régions.

Selon les données de l'enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS), en milieu rural, les femmes adultes ou jeunes sont les plus nombreuses à aller chercher l'eau de boisson (69 pour cent contre 25 pour cent en milieu urbain). Cette proportion atteint 89 pour cent au Gorgol avec 17 pour cent de jeunes filles et 92 pour cent au Guidimagha avec 11 pour cent de jeunes filles. Les proportions de jeunes filles de ces deux wilayas sont par ailleurs les plus élevées de toutes les wilayas du pays. Sur un autre plan, c'est dans les ménages les plus pauvres que les femmes adultes (64 pour cent) ou jeunes (10 pour cent) sont les plus susceptibles d'aller chercher l'eau de boisson. Ces proportions sont respectivement de 18 et 2 pour cent au sein des ménages les plus riches. Enfin, les femmes sans instruction, qu'elles soient jeunes ou moins jeunes, sont aussi les plus susceptibles d'aller chercher l'eau. Plus la femme a un niveau d'instruction secondaire ou au-delà, la recherche de l'eau revient, en revanche, de façon majoritaire aux hommes adultes (57 pour cent) et aux garçons (4 pour cent).

### 2.2.7. Emploi

Selon les résultats de l'enquête EPCV 2014, le taux d'activité est estimé à 46,6 pour cent en 2014 contre 44,3 pour cent en 2012 (Enquête Nationale de Référence sur l'Emploi et le Secteur Informel ENRE-SI de 2012). 55,4 pour cent de cette population occupée réside en milieu urbain en raison de la forte concentration des activités au niveau des grands centres urbains. Le taux d'activité des hommes (69 pour cent) reste largement supérieur à celui de femmes (27,5 pour cent). La population occupée représente 40,63 pour cent de la population en âge de travailler contre 39 pour cent résultant

de l'enquête ENRE-SI de 2012, dont 70,5 pour cent d'hommes et 22,4 pour cent de femmes.

À l'exception du Gorgol, dans l'ensemble des autres wilayas, le taux d'activité des hommes est au moins deux fois supérieur à celui des femmes. Pour les femmes, si le taux d'activité le plus élevé a été observé au Gorgol (47,44 pour cent), de faibles taux sont enregistrés dans les wilayas de Tirs Zemmour (8,63 pour cent), du Trarza (12,64 pour cent) et du Tagant (13,63 pour cent) (Banque mondiale, 2015).

Selon l'état matrimonial du chef de ménage, les taux d'activité des personnes jamais mariées (60,36 pour cent) et les divorcées (48,12 pour cent) sont les plus élevés. On remarque que pour les femmes, le taux d'activité le plus fort est celui des femmes divorcées (39,41 pour cent). Par statut socio-économique du chef de ménage, les ménages dirigés par des personnes inactives ont le plus faible taux de participation (29,67 pour cent), ce qui rend leurs membres plus vulnérables. Les hommes de 14-64 ans ont deux fois plus de chance d'être en activité que les femmes (ONS, 2014).

En milieu rural, le taux de chômage des femmes est estimé à 11,72 pour cent contre 4,65 pour cent des hommes. Dans la Wilaya de l'Assaba, où la production agropastorale est la principale activité, le taux de chômage dépasse largement la moyenne nationale qui était de 12,85 pour cent en 2014. Le constat suivant s'impose : le chômage en Mauritanie est surtout un phénomène urbain (17,22 pour cent en milieu urbain contre 6,9 pour cent pour le milieu rural). Les données révèlent aussi que 18 pour cent des femmes sont occupées dans le secteur agricole sous forme de bras valides. Cette occupation ne leur permet pas toutefois un accès à la terre; ce qui vient confirmer les disparités entre hommes et femmes en matière d'accès au foncier.

Le secteur de l'horticulture reste essentiel pour l'emploi et la subsistance d'un grand nombre de femmes; il devrait être considéré par les autorités comme un domaine prioritaire pour réduire les disparités entre les sexes en Mauritanie, offrant de réelles possibilités économiques aux femmes entrepreneures pour mettre en valeur leur lopin de terre (Banque internationale pour la reconstruction et le développement [IBRD] et Banque mondiale, 2015). Deux défis majeurs découlent de ce mode d'organisation: l'accès aux terres et l'accès à l'aide financière.

Au plan économique, le chômage des femmes à grande échelle dans certaines localités rurales peut avoir un impact direct sur l'équilibre financier et donc sur la stabilité des familles. Lors d'un entretien réalisé en février 2020 à Nouakchott, Anne Cheikh, spécialiste en sciences halieutiques et industrie de pêche FAO-Mauritanie explique que, sans travail, ni revenus, la femme rurale ne peut devenir autonome, ni subvenir aux besoins de la famille au même titre que l'homme.

**Tableau 3 : Source d’approvisionnement en eau selon le milieu de résidence (en %)**

Potabilité	Source d’approvisionnement en eau	Milieu de résidence		Ensemble
		Urbain	Rural	
<b>Eau non potable</b>	Autre	0,7	3,6	2,2
	Eau de pluie	0,0	0,3	0,1
	Eau de surface (rivière, fleuve)	0,0	3,6	1,8
	Eau source non protégée	0,1	2,6	1,3
	Eau de source protégée	0,1	0,7	0,4
	Puits à pompe, Forage	0,1	2,8	1,5
	Puits protégé	1,8	18,7	10,4
	Puits non protégé	1,9	31,2	16,8
<b>Eau potable</b>	Eau en bouteille (Eau minérale)	0,0	0,0	0,0
	Camion-citerne	5,2	1,5	3,3
	Robinet du voisin	6,0	2,7	4,3
	Robinet public / Borne fontaine	8,5	8,5	8,5
	Robinet Dans concession, cour ou parcelle	8,6	11,3	10,0
	Robinet Dans le logement	33,3	11,7	22,3
	Charrette avec petite citerne / tonneau	33,7	0,9	17,0
	<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Source: ONS. 2014, l’Enquête permanente sur les conditions de vies des ménages (EPCV).

À la lumière de ce qui précède, force est de noter qu’en zone rurale, les femmes restent un groupe social très vulnérable et continuent à supporter la lourde charge du ménage en l’absence des hommes qui migrent à la recherche d’emploi. Sur un autre plan, la segmentation professionnelle et sectorielle héritée d’une société traditionnelle encore vivace fait qu’aujourd’hui la liberté de la femme reste contrariée et même écornée par les métiers considérés naturellement comme féminins, traduisant ainsi une division sexuelle liée au statut de la femme dans la société traditionnelle (Lalla Aicha Guogo, 2006).

### 2.2.8. Accès à la terre

Selon une étude menée par la Banque mondiale en 2015, les femmes constituent une petite minorité parmi les tenants des titres fonciers dans les quatre régions de la zone de la Vallée et les écarts d’accès aux titres fonciers sont énormes entre les régions. Au Brakna, les femmes représentent au plus 30 pour cent des détenteurs alors qu’elles ne sont que 2,6 pour cent dans le Trarza. L’égalité entre les deux sexes est loin d’être respectée. Les hommes représentent en moyenne plus de 95 pour cent des détenteurs de titres de la zone de la vallée. Ce pourcentage se répartit comme suit : 97,4 pour cent dans le Trarza, 70 pour cent dans le Brakna, 97,3 pour cent dans le Gorgol et 85,2 pour cent au Guidimakha (Banque mondiale, 2015).

L’étude réalisée anciennement en 2002 par le Secrétariat d’Etat à la Condition Féminine portant uniquement sur les terres réglementées par la loi foncière, soit les terres pour les cultures irriguées sur les périmètres aménagés ou dans les zones périphériques des villes, avait par d’ores et déjà confirmé les difficultés pour les femmes d’accéder à la propriété foncière. Plus tard, il a été révélé lors de l’élaboration de la Stratégie nationale d’institutionnalisation du genre (SNIG) en 2015 que : « L’accès des femmes à la propriété foncière dépend fondamentalement de leur assise financière, de leur statut familial, de leur niveau d’éducation. Par contre, dans le milieu rural, les rares possibilités d’accès font référence à des petites parcelles pour coopératives féminines notamment dans le domaine du maraîchage » (MASEF, 2015).

Dans la Vallée du Fleuve Sénégal, l’accès à la terre est synonyme d’auto-emploi particulièrement pour les femmes. Il existe quelques rares possibilités donnant l’accès à la terre aux coopératives féminines qui peuvent notamment bénéficier des petites parcelles pour des activités maraîchères. L’octroi à un groupement coopératif ou par location constitue le principal mécanisme leur permettant l’accès à ces lopins de terre. Dans les faubourgs de certaines villes secondaires, il a été constaté un accès de plus en plus souple des femmes à la propriété foncière à usage d’habitation, résultat des avancées significatives enregistrées par l’application de certains textes

**Tableau 4 : Types de titres de propriétés désagrégées par sexe du propriétaire et par région**

		Region					
		Trarza	Brakna	Gorgol	Guidimaka	Total	
Genre	Hommes	N	1923	178	897	23	3021
		% dans la Région	97.4%	70.1%	97.3%	85.2%	
		% du total	60.5%	5.6%	28.2%	0.7%	95.1%
	Femmes	N	51	76	25	4	156
		% dans la Région	2.6%	29.9%	2.7%	14.8%	
		% du total	1.6%	2.4%	0.8%	0.1%	4.9%
Total	Count	1974	254	922	27	3177	
	% dans la Région	100.0%	100.0%	100.0%			
	% du total	8.0%	29.0%	0.8%	100.0%		

Source : Banque africaine de développement. 2015a. Problématique de l'Accès des Femmes à la Propriété Foncière en Mauritanie

juridiques.

Les entretiens ont permis par ailleurs de mettre le doigt sur les rapports de force et l'approche selon lesquels seul le poids économique d'une personne ou d'un groupe facilite son accès à la terre. Voici ce qu'il est principalement ressorti de ces entretiens avec certaines personnes ressources : « Les femmes en milieu rural ont du mal à faire valoir leur droit sur les terres cultivables dans les zones agricoles de l'intérieur du pays. Aussi bien dans le foncier à usage d'habitation que dans celui agricole, leur accès n'est pas visible dans la planification de la tenure foncière, d'où leur faible participation à la production agricole en milieu rural », d'après Dah Ould Diah, chargé des cadastres au Ministère de l'habitat et de l'urbanisme<sup>2</sup>. Selon Sidi Mohamed Khattary, enseignant chercheur à l'Université de Nouakchott Al Aasriya; « dans les zones oasiennes, les chefferies tribales restent souvent aussi hostiles à l'accès aux oasis. Le seul accès possible reste la mise en valeur des lopins des terres dans les zones oasiennes ». Mohamed Abdallahi Ould Baba, le conseiller juridique du Ministère du développement rural, considère que malgré la forte présence des femmes dans les activités agricoles-essentiellement dans l'agriculture sous pluie et le maraîchage, cela ne leur donne pas un accès à la terre. Elles constituent plus de 60 pour cent de la main d'œuvre agricole dans certaines régions, mais ne disposent que de petits lopins de terre aux portes des villages.

Sur un autre plan, on trouve que l'un des moyens légaux pour l'accès des femmes à la propriété foncière, c'est l'héritage. Cette tradition qui se perpétue encore, tant en

milieu citadin des zones rurales que dans les périmètres agricoles de la vallée, ne permet toujours pas à la femme de devenir intégralement propriétaire foncière. Dans la société traditionnelle, et par souci de sauvegarder l'harmonie des familles, de nombreuses femmes se sont ainsi imposées au fil des générations des traditions morales de renoncement à leurs droits fonciers en faisant preuve de retenue contre des litiges et en cédant leur part foncière aux hommes.

### 2.2.9. Droits politiques et citoyenneté

Pour élucider les multiples dimensions socio-économiques et juridiques relatives aux droits des femmes, en particulier les droits politiques nous avons recensé plusieurs rapports et documents dont de nombreux textes nationaux.

La Constitution du 20 juillet 1991 telle que modifiée en 2006, 2012 et 2017, en son article 4 instaure l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives. L'Ordonnance n° 2006-029 du 22 août 2006 portant loi organique relative à la promotion de l'accès des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives modifiée en 2012 et 2017 favorise la représentativité politique des femmes.

Quant à la citoyenneté en Mauritanie, elle est régie par la Loi N°1961-112 portant Code de la nationalité mauritanienne modifié en 2010 par la Loi N°2010-023 du 11 février 2010. Bien que cette modification facilite l'accès à la citoyenneté aux femmes étrangères mariées à des Mauritaniens, elle ne permet pas aux hommes étrangers mariés à des femmes mauritaniennes d'accéder à la nationalité.

2 Lors d'un entretien mené en février 2020 à Nouakchott.

Par ailleurs, s'agissant des textes internationaux et régionaux, il y a lieu de rappeler, entre autres, que la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes du 18 décembre 1979, le protocole de Maputo du 11 juillet 2003 additionnel à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples du 27 juin 1981 relatif aux droits des femmes contribuent également à garantir les droits politiques des femmes.

## 2.3. Contexte politique, législatif et dispositions institutionnelles et financières pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

### 2.3.1. Cadres politiques et juridiques

Eu égard aux contraintes liées au poids des traditions, à l'insuffisance des ressources déclarées, au manque de compétence en ressources humaines et de dynamisme des organes de l'Etat, les autorités mauritaniennes ont entrepris depuis des décennies une modernisation des mécanismes de protection des droits des femmes. Bien que la société civile soit engagée aux côtés des structures étatiques pour accompagner les autorités dans ce processus, la femme mauritanienne a besoin de mieux s'affirmer afin de conquérir une place de choix dans la société mauritanienne aux côtés des hommes. D'après Maryem Ely Beiba, Directrice de la condition féminine et du genre au Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille (MASEF) : « un constat demeure toutefois révélateur. Malgré les textes législatifs et la vulgarisation des droits des femmes auprès de ces dernières, certaines femmes ne veulent pas se libérer du joug des traditions et se prendre en charge. Mais un fait est indéniable : la gestion des tâches familiales exige une certaine complémentarité. En milieu rural, elles préfèrent surtout rester sous le joug des traditions, de la soumission et de l'exercice de certains travaux parfois durs au point de ne pas chercher à être autonome ».

Sur le plan institutionnel, l'ancrage de l'équité et de l'égalité entre les genres s'est caractérisé par la création en 1992 d'un Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine (SECF) qui a été érigé en 2007 au rang de Ministère de la condition féminine, de l'enfance et de la famille, aujourd'hui appelé Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille (MASEF). Cette volonté s'est manifestée également par la mise en place en 2002 d'un Groupe National de Suivi Genre (GNSG), constitué de représentants des institutions ainsi que de la société civile. Des Groupes Régionaux de Suivi Genre ont notamment vu le jour.

La consécration de ce volet institutionnel s'est traduite en 2008 par la validation d'une Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre (SNIG) et l'initiation par le Ministère chargé de la promotion féminine, de l'enfance et

de la famille (MCPFEF) actuel Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille (MASEF) en étroite collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) d'un plaidoyer de haut niveau sur le genre à l'endroit des décideurs. Cette initiative a débouché sur l'engagement du Premier Ministre de l'époque et de son équipe à adopter et à systématiser la prise en compte de l'équité des genres dans tous les programmes nationaux de développement public, en toute transparence et dans le respect des lois et autres textes en vigueur. L'institutionnalisation du genre et de la promotion féminine dans les politiques publiques en Mauritanie a par ailleurs mobilisé des partenaires internationaux de haut niveau comme le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF.

Au niveau international, force est de noter que la Mauritanie a adhéré aux principales conventions internationales relatives à l'équité et à l'égalité des sexes et au renforcement du pouvoir des femmes. Ce sont notamment, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), la Convention sur l'Élimination de Toutes les Formes de Discrimination à l'Égard de la Femme (CEDEF 1979), la Plateforme d'Actions de Dakar (1994), le Programme d'actions de Beijing (1995), la politique genre de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (2002), le Protocole de Maputo (2003), la Déclaration Solennelle pour l'Égalité de Genre en Afrique (DSEGA, 2004), la Politique Genre de l'Union Africaine (2008), la Résolution 1325 sur femme, paix et sécurité (2000), les Résolutions connexes 1820 (2008), 1888 et 1889 (2009) du Conseil de Sécurité des Nations Unies. La Mauritanie a également souscrit à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) et notamment l'Objectif 5 portant sur l'égalité des sexes.

Au niveau national, la Constitution consolidée de 2012 consacre l'égalité devant la loi, de tous les Mauritaniens, sans distinction de race, de sexe, et d'origine; l'égal accès de tous les Mauritaniens aux fonctions et emplois publics sans autres conditions que celles fixées par la loi, la garantie sans aucune distinction à tous les citoyens, le droit de propriété et d'héritage.

- » Le Code de la nationalité reconnaît la nationalité d'origine au même titre à l'homme et à la femme;
- » le droit civil et commercial interdit toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Elles peuvent exercer des activités commerciales, passer des contrats, vendre et disposer de biens meubles et immeubles;
- » le droit pénal assure le principe de l'égalité entre les sexes et traduit le souci de protection des femmes contre toutes sortes d'abus<sup>3</sup>;
- » l'ordonnance n°2005.015 du 5 décembre 2005 portant protection pénale de l'enfant vise à renforcer la protection

3 Évaluation de la mise en œuvre des recommandations du programme d'action de Beijing par la Mauritanie Beijing+10.

des enfants indépendamment de leur sexe et à lutter contre certaines formes de discriminations à l'égard des enfants (filles et garçons);

- » l'ordonnance N 83.127 du 5 juin, 1983 portant sur la réorganisation foncière et domaniale dont l'article premier stipule que : La terre appartient à la nation et tout Mauritanien, sans discrimination d'aucune sorte, peut, en se conformant à la Loi, en devenir propriétaire, pour partie. Cette ordonnance abolit le système de la tenure traditionnelle du sol;
- » la loi portant incrimination et répression de l'esclavage abrogée par la Loi O52/15 du 12 Août reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité;
- » le Code du travail consacre l'égalité pour l'accès à l'emploi à l'article 395 et le principe de non-discrimination en s'opposant à toute discrimination, distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, l'ascendance nationale, la couleur, le sexe, la religion, les opinions politiques ou l'origine sociale;
- » le Code du statut personnel (CSP) s'inscrit dans le cadre de la Charia, régit tous les aspects de la vie familiale et garantit une meilleure gestion des rapports au sein de la société. Il porte à 18 ans l'âge de référence au mariage pour les hommes et les femmes et permet de lutter contre les mariages précoces ou forcés. Le CSP instaure la clause de la monogamie, introduit de nouvelles formes de dissolution du mariage favorables à l'épouse, reconnaît l'égalité entre le mari et la femme en ce qui concerne les droits individuels et les droits de propriété.

D'autres textes législatifs consacrent le principe de non-discrimination à l'égard des femmes. Ainsi, un quota minimum de 20 pour cent est fixé pour la représentation des femmes sur chaque liste municipale et législative et elle jouit de ses pleins droits électifs.

Les différents cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, les objectifs de la politique de développement économique et social du pays, reposant sur une vision à long terme pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD), favorisent la participation des femmes à la vie économique et sociale.

L'évaluation de la deuxième phase du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté a permis de faire ressortir les priorités concernant notamment l'amélioration de l'accès des femmes aux facteurs de production et aux marchés, la lutte contre le chômage et le sous-emploi, le développement de l'entrepreneuriat féminin et le renforcement de leur productivité.

### 2.3.2. Arrangements institutionnels et financiers

Instituée en mars 2015 par le Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille (MASEF), la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre 2015-2025 (SNIG) est le

véritable instrument de l'Etat mauritanien pour lutter contre les inégalités entre les deux sexes. En effet, même si la Constitution de l'État garantit le principe d'égalité devant la loi pour les hommes et les femmes, dans la pratique, femmes et hommes ne jouissent pas encore du même statut dans la société, avec des déséquilibres sur les plans politiques, économiques, sociaux, culturels et juridiques. La SNIG s'efforce de reprendre toute la portée des traités internationaux ratifiés par la Mauritanie et de faire, dans ce cadre, des avancées dans la promotion et la lutte contre les discriminations à l'égard des femmes et des filles.

La stratégie propose aussi deux objectifs stratégiques, à savoir, la lutte contre toutes les discriminations subsistantes envers les femmes et la contribution à l'exercice et à la jouissance par les femmes de leurs droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels dans tous les domaines socio-économiques tant en milieu urbain que rural. La mise en place d'un système de suivi-évaluation de la SNIG est une condition essentielle de son succès. Parmi les mesures entreprises, on trouve la mise en place d'un Comité Interministériel d'Institutionnalisation du Genre (CIIG) présidé par le Premier Ministre et composé des ministres concernés.

Dans le cadre du Plan national de développement agricole (PNDA), le Gouvernement mauritanien a ainsi maintenu dans le contexte de sa politique de libéralisation des mesures utiles pour amorcer réellement son désengagement de manière progressive et en fonction d'un calendrier de responsabilisation des acteurs des filières tout en garantissant la pérennité des activités du secteur en tenant compte de la dimension genre.

La prise en compte systématique des thématiques transversales, notamment la dimension genre, dans les interventions sur le terrain des projets conçus au profit des femmes, a un caractère plus inclusif. En matière d'investissement agricole, notamment le maraîchage et la grande production agricole, il est prévu la création d'instances de gestion formelles, telles que des coopératives intégrant les producteurs céréaliers, le renforcement de leurs capacités (formation) et leur suivi sur les thématiques liées au stockage, à la conservation des produits vivriers et à la gestion des stocks villageois, à travers entre autres la production et la diffusion des fiches techniques de protection et de conservation des produits.

Dans les recommandations de la Stratégie nationale de protection sociale, il est prévu par ailleurs une mesure de protection sociale efficace et équitable qui prend en compte tous les besoins de toutes les populations vulnérables et les types de vulnérabilités ainsi que les risques liés, par exemple au genre, aux étapes de la vie (enfants; personnes en âge de travail; personnes âgées) ou à l'état physique ou mental (personnes en situation d'handicap ou chroniquement

**Tableau 5 : Taux de fécondité selon le groupe d'âge et le niveau d'instruction (%)**

Groupe d'âge	Aucun	Coranique/Mahadra	Primaire	Secondaire et +	Ensemble
15-19	83,6	84,2	72,8	51,8	77
20-24	227,6	228,6	209,4	168,3	216,2
25-29	241,1	241,9	227,4	200,1	232,3
30-34	195,3	196,9	166,4	126,9	176,6
35-39	128,5	130,1	99,8	66,3	109,9
40-44	54,3	55,3	36,9	25,1	43,2
45-49	10,9	11,2	5,7	3,1	7,6
ISF	4,7	4,7	4,1	3,2	4,3

Source : Recensement de général de la population et de l'habitat, 2013, ONS.

malades). L'une des mesures phares, c'est la mise en place de petites unités de conservation de produits sous forme de Groupements d'Intérêt Economique (GIE) ou d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) en faveur des femmes et des jeunes (Ministère des affaires économiques et du développement [MAED], 2013).

La Stratégie Nationale de la Promotion Féminine (SNPF), dans les orientations formulées au gouvernement mauritanien en 2005, a insisté sur le renforcement de la participation économique de la femme, l'amélioration de l'accès de la femme aux services de base, la garantie du droit à la participation de la femme, la promotion du changement des comportements et le renforcement institutionnel du Secrétariat d'État à la Condition Féminine.

S'inscrivant en ligne droite avec les engagements internationaux en matière d'égalité, la SNIG se situe aujourd'hui dans une démarche de perfectionnement. Selon Maryem Ely Beiba, Directrice de la condition féminine et du genre au Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille (MASEF), «la SNIG a besoin d'une réactualisation et de s'adapter aux exigences de l'Union Africaine. Ses données sont presque dépassées. Le contexte est différent. L'implication des femmes dans les activités rizicoles varie d'une région à une autre. Il y a des femmes dans le milieu rural mais certaines qui travaillent plus que d'autres. L'exercice de l'agriculture par les femmes n'a pas connu une grande évolution dans certaines régions comme le Guidimakha ou le Gorgol. Dans la pêche, les femmes imraguens et celles de Mbalal sont plus impliquées dans la transformation et la chaîne de valeur en général. Tous ces éléments, entre autres, doivent être pris en considération dans la prochaine réactualisation de la SNIG ».

Les femmes, dans leur quête du bien être et des meilleures conditions de vie de leurs familles respectives, sont confrontées au difficile accès au crédit. Elles font aussi face à l'effet pervers et à d'autres phénomènes sociaux « dépassés

» comme le mariage précoce, limitant leur capacité d'aller chercher du travail, d'avoir un pouvoir d'autonomie financière. « Il arrive que les femmes bénéficient de crédits pour lancer de petits projets de commerce de poissons à l'intérieur du pays. Certaines arrivent à rembourser avant l'échéance, mais en milieu rural, d'autres trouvent des difficultés pour rembourser leur crédit » commente Mohamed Diagana, un agent de la Caisse d'Epargne et de Crédit, lors d'un entretien effectué en décembre 2019 à Nouakchott.

Dans le domaine de la promotion de l'entrepreneuriat féminin en milieu rural, des programmes de renforcement des capacités organisationnelles et de gestion d'accès des femmes aux financements, et de renforcement des initiatives féminines ont été amorcés. Malgré ces avancées, des défis restent à surmonter, notamment en ce qui concerne l'accès à la terre. En pratique, les femmes s'organisent en groupes d'intérêt économique ou en coopératives pour avoir un accès plus facile à la terre. Les terres sont habituellement transférées aux femmes et aux coopératives de femmes sous le régime coutumier.

Pour avoir des ressources financières, nombre de femmes ont développé un système de cotisation au sein de leurs coopératives respectives afin de pouvoir mettre en valeur leurs périmètres. Selon une agricultrice, pour mettre en valeur les périmètres maraîchers, les cotisations sont arrêtées à 3000 ancienne Ouguiya par mois (8 Euros) pour payer les manœuvres et louer les machines pour labourer les champs. Par ailleurs, les femmes bénéficient d'un peu plus que les hommes du microcrédit formel (52 pour cent), d'après un rapport des groupements féminins d'épargne et de crédit (GFEC/BDFG). Il n'en demeure pas moins que c'est grâce aux structures informelles qu'elles obtiennent la majorité de leurs crédits (autour de 70 pour cent, et jusqu'à 90 pour cent en milieu rural).



**BOGHÉ**

Séance de repiquage  
d'une parcelle de riz.

©FAO/Diop Mamadou

# 3. Analyse de genre des activités de subsistance agricoles et rurales

## 3.1. Intégration des questions de genre dans les politiques et stratégies agricoles et rurales

La Mauritanie a élaboré des politiques, stratégies et plans visant à améliorer l'agriculture, les conditions des populations rurales et le renforcement de la sécurité alimentaire. On peut citer dans ce sens le Plan national de développement agricole (PNDA) 2015- 2025; la Stratégie de développement du secteur rural horizon 2025 (SDSR); le Programme national de développement l'élevage 2018-2025 (PNDE); la Loi d'orientation agropastorale (LOAP) élaborée et adoptée en 2012; le Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire 2013-2020 (PNIA/SA). Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté 2011-2015 (CSLP) a également intégré une dimension genre, qui s'est renforcée au fur et à mesure des différentes actualisations. Dans le CSLP III, la promotion féminine et l'équité en matière de genre sont primordiales.

Ces politiques, stratégies, programmes et plans mettent un accent sur les besoins de la femme rurale, sa contribution aux secteurs agricoles et au développement rural à des degrés divers et tentent d'intégrer l'aspect genre. Néanmoins, ils ne sont généralement pas basés sur des analyses genre préalables.

Quant au Plan national pour la femme rurale 2009-2012, il attire l'attention sur la nécessité de prise en considération des besoins spécifiques de la femme rurale dans les enjeux de développement local.

## 3.2. Inégalités entre les sexes dans le contexte de l'agriculture et du développement rural

### 3.2.1 Dynamiques et rôles de genre

Patriarcale malgré quelques privilèges pluriséculaires

reconnus aux femmes, la société mauritanienne, à l'instar de nombreuses autres des pays d'Afrique de l'Ouest, a vu se développer en son sein des relations sexo-spécifiques résultant des croyances et usages appris. S'agissant de la dynamique genre, en particulier, des rôles, des comportements et du statut des hommes et des femmes, ces relations marginalisent la femme dans de nombreux domaines socio-économiques. Cette marginalisation est plus marquée en milieu rural bien que les femmes tentent de se reconstituer en main d'œuvre dans l'agriculture et le commerce.

De nos jours, les femmes jouent de plus en plus de nouveaux rôles, outre celui d'une participation accrue à la prise en charge des soins des enfants et leur scolarisation; elles occupent de nouvelles responsabilités aussi bien dans leurs ménages qu'au sein des communautés. Dans ce contexte, les femmes de la Vallée du fleuve Sénégal ont développé depuis quelques années diverses activités génératrices de revenus : maraîchage, petit commerce, transformation de produits locaux, artisanat, teinture.

La présence des femmes à différents niveaux des activités agricoles et dans la chaîne de valeurs est un indicateur important pour évaluer leur rôle dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, la malnutrition et pour un meilleur décodage des contraintes, des besoins et priorités de celles-ci. Les femmes rurales souffrent plus de la pauvreté car elles n'ont pas l'opportunité de générer des revenus (BAD, 2017).

La part assez limitée des femmes dans les activités agricoles fait qu'elles ont du mal à jouer leur plein rôle dans le développement rural. Mais l'équité en matière de partage de responsabilités continue de rencontrer des obstacles dans une société patriarcale comme celle mauritanienne. Le partage équitable des responsabilités en Mauritanie semble complexe étant donné que ce contexte reste régi par les différentes cultures, les coutumes et la religion. Certains rôles

sont spécifiquement dévolus aux femmes et aux hommes à la fois. Cependant, il est important de noter que, dans le milieu rural, les transformations sociales récentes montrent des mutations dues au recul des activités traditionnelles et à l'introduction des nouveaux modes de production et de consommation, entre autres. Les femmes dans le milieu rural occupent certains rôles qu'elles n'avaient pas auparavant<sup>4</sup>. Transformations économiques aidant, elles sont appelées à renforcer leur présence, sinon à être davantage productives dans les activités agro-sylvo-pastorales, d'où l'accès à de nombreuses ressources.

L'un des gros obstacles reste la persistance des préjugés sociaux, l'ignorance des mécanismes d'accès à la terre, aux crédits et de la mise en valeur des terres. A ces barrières, il y a lieu d'ajouter l'existence des phénomènes de société tels que le mariage précoce des filles ou la précarité des ménages. En milieu rural, les femmes dirigent plus d'un cinquième des ménages les obligeant à travailler chroniquement; ce qui empêche une partie des filles d'accéder à l'école ou d'y rester. « Cette hypothèse se confirme particulièrement dans les « adwabas » (taudis ruraux ou villages pauvres très éloignés) où on enregistre le taux le plus élevé de la déperdition scolaire des filles et des jeunes en général, quittant prématurément l'école pour s'adonner ensuite aux travaux champêtres et aux tâches ménagères. Plus de 170 000 familles sont touchées par ce fléau de la déperdition scolaire notamment dans les Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP) au niveau du Triangle de la pauvreté à l'intérieur du pays »<sup>5</sup>. Une étude de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) effectuée en 2017 explique que la dégringolade de la qualité de l'enseignement dans les zones pauvres et de l'apprentissage au niveau du système éducatif incite des familles à chercher une alternative ou à laisser les enfants au foyer, notamment les filles (CNDH, 2017).

Les femmes rurales en particulier restent soumises aux dures traditions sociales et subissent une forte pression culturelle et économique. Au fil des années, les femmes ont fini par nourrir un sentiment de réticence par rapport aux métiers traditionnellement réservés aux hommes. La Directrice de la condition féminine et du genre au Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille (MASEF) révèle que le principal problème dans de nombreuses localités rurales consiste à attirer l'attention des femmes sur leurs droits qu'elles sont réticentes à réclamer. Elle ajoute que c'est la vision même des femmes elles-mêmes qui pose problème par ce qu'elles ne sont pas convaincues de la volonté des hommes de les impliquer.

En milieu rural, la présence des femmes aux côtés des

hommes est indéniable dans de nombreux domaines. Elles demeurent présentes dans l'agriculture en général et le maraîchage en particulier, tout comme dans la pêche, les chaînes de valeurs, l'élevage et, dans une certaine mesure, dans l'aquaculture, les activités forestières, entre autres. S'il n'existe pas de chiffres actualisés sur les associations féminines<sup>6</sup> en milieu rural, l'inégalité entre les deux sexes dans les activités agro-sylvo-pastorales est une réalité. Les femmes devraient se constituer en associations ou en groupements agropastoraux compte-tenu de leur poids démographique et du rôle qu'elles jouent dans les activités agro-sylvo-pastorales. Selon le RGPH, le nombre des actifs occupés ayant l'élevage comme activité principale était de 88 484 personnes (85 676 hommes et 2 808 femmes), ce qui représente 58,8 pour cent de la population totale occupée dans l'agriculture (activités agropastorales). En milieu urbain par contre, les actifs occupés travaillent essentiellement dans l'administration et les services sociaux (31,1 pour cent) et dans le commerce (30,7 pour cent). Toutefois les femmes disposent de plusieurs créneaux en l'occurrence les coopératives de maraîchage, les associations, les tontines, les groupements d'intérêt économique, entre autres. Sans moyens financiers, elles ne peuvent à elles seules mettre en œuvre leur feuille de route et la promotion du genre en milieu rural et les autres domaines socio-économiques.

### 3.2.2 Sécurité alimentaire, nutrition et division sexuelle du travail agricole

Selon une étude de la Banque africaine de développement, l'agriculture constitue la principale activité économique de la femme rurale en Mauritanie. Ce secteur occupe plus de 90 pour cent des femmes actives en milieu rural, notamment les travaux liés au maraîchage qui sont féminisés à hauteur de 90 pour cent également et occupent la quasi-totalité de ces dernières (BAD, 2018). En dehors des activités de production agricole, les femmes rurales s'occupent de la transformation des produits agricoles, la vente du poisson, du lait et de ses dérivés qui constituent aussi un domaine important de leur contribution à l'autosuffisance alimentaire. Bien que 25,4 pour cent seulement des femmes du pays soient considérées comme occupant un emploi, elles sont nombreuses à travailler sans salaire dans l'agriculture. Elles participent à toutes les phases du cycle agricole : la plantation, le sarclage, la protection et l'entretien des champs, ainsi qu'à la récolte, la conservation, le stockage, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

La répartition traditionnelle du travail selon les sexes fait que les femmes participent de fait à tous les niveaux des activités agricoles. Les hommes sont en général responsables du défrichage et de la culture de certaines céréales, telles que le

4 Oumou Kelthoum Niang, Point focal genre de la FAO lors d'un entretien réalisé à Nouakchott en novembre 2019.

5 Harouna Sidibé, responsable du projet de la Zone d'Éducation prioritaire.

6 Le nombre de coopératives féminines est passé de 15 en 1982 à plus de 500 en 1993. En outre, il existe quelques 5 000 coopératives d'agriculteurs, de pêcheurs ou d'artisans à participation mixte. Les données sur l'appartenance à ces associations et sur leurs cadres ne sont pas ventilées par sexe et nombre de ces coopératives sont inactives. Les femmes dirigent 2,6 pour cent des associations d'éleveurs.



**HASSI CHEGAR**  
Coopérative  
maraîchère  
©FAO/Aissata Lam

riz aquatique dont le reste des tâches sont exécutées par les femmes en grande partie notamment dans certaines régions de la vallée (voir annexe 2).

Pour autant, cette importante contribution des femmes à la production agricole, à la transformation et conservation des produits et à leur écoulement pour subvenir aux besoins de leurs ménages, ne garantit pas leur sécurité alimentaire et nutritionnelle ni celle des filles. Les données montrent que les femmes et les enfants sont plus susceptibles d'être confrontés à la malnutrition. Près d'un tiers des enfants en âge préscolaire sont atteints de retard de croissance, plus des deux tiers des enfants et un tiers des femmes sont anémiés, et plus d'un quart des adultes sont en surpoids ou obèses. Le retard de croissance est deux fois plus élevée dans les ménages les plus pauvres et 1,5 fois plus élevée où la mère n'a aucune instruction ou n'a que le niveau primaire<sup>7</sup>.

La nature patriarcale des sociétés rurales, l'implication limitée de la femme dans la gestion quotidienne des affaires des ménages, l'insécurité foncière, le poids des traditions

et les habitudes alimentaires traditionnelles constituent autant de facteurs influençant directement la situation alimentaire au sein du ménage. Ces contraintes limitent, de la même manière, la participation de la Femme à la lutte contre l'insécurité alimentaire dans les ménages et les régions les plus pauvres en particulier. Aussi, l'inégalité des responsabilités en matière de gestion et de pouvoir de décision peut être à l'origine des dysfonctionnements et de la fragilité du ménage.

À des degrés différents, l'agriculture semble occuper beaucoup plus les hommes dans ses composantes irriguées, de décrue et de sous pluies. Les femmes semblent s'y impliquer, mais uniquement en qualité de main d'œuvre ou d'aides familiales. Au niveau de la région du Guidimakha, au sud de la Mauritanie, les femmes constituent plus de 80 pour cent de la main d'œuvre agricole. Cette région confrontée à une forte migration des hommes vers l'étranger a vu les femmes fortement s'impliquer dans l'agriculture familiale au point de devenir un élément clé de ce type d'agriculture et donc globalement contribuant à la production familiale.

7 Investir dans un environnement alimentaire favorable à la nutrition pour la Mauritanie, brochure, FAO-Mauritanie, 2019. Rome.



**MEFTAH EL KHEIR**  
Fabrication des blocs  
multinutritionnels  
©FAO/Sonia Nguyen

La migration des hommes affecte les femmes, alourdit leur charge de travail domestique et communautaire; sans pour autant leur garantir une place stratégique dans les secteurs dits porteurs. Comme le souligne le rapport thématique sur les droits des femmes en Mauritanie de la CNDH rendu en 2017, d'une façon générale «la présence des femmes est très faible dans les secteurs dits porteurs comme l'agriculture du mil ou du riz... Celles qui y sont présentes occupent dans leur grande majorité des postes subalternes» (CNDH, 2017). Tenant compte de la vulnérabilité accrue des femmes pendant la période de soudure, la FAO a développé une assistance dénommée « cash aux chefs de ménages » en réponse à la crise pastorale de 2018. Si le premier objectif de cette assistance est de procurer aux femmes une alimentation adéquate, le deuxième c'est de les prémunir contre l'insécurité alimentaire<sup>8</sup>.

### 3.2.3 Élevage

L'élevage est également un secteur stratégique pour la Mauritanie contribuant en moyenne à 20 pour cent au PIB, sur la période 2014-2017, et représentant 85 pour cent de la valeur ajoutée du secteur rural et 78 pour cent de la valeur ajoutée nationale du secteur agricole. La Mauritanie dispose d'importants cheptels dont les effectifs sont évalués à 21,05 millions d'ovins et de caprins, 1,95 million de bovins et 1,47 million de camelins (ONS, 2016). Le secteur agropastoral est le plus grand pourvoyeur d'emplois du pays, et ceci, malgré les nombreux freins qui limitent son développement (accès au financement, formation professionnelle, nouvelles technologies, etc.). Il dispose d'une grande potentialité qui reste peu valorisée en termes de mobilisation des ressources (intensification, amélioration de la productivité, préservation). Dans l'ensemble des activités liées directement et indirectement à l'élevage, les femmes jouent un rôle non négligeable auprès des hommes.

Les femmes manifestent de nos jours un grand intérêt pour les unités de production. Ce changement d'attitude des femmes, le renforcement de leur capacité d'expression en public, leur engagement dans l'initiation et dans l'exécution d'activités productives constituent une base solide pour leur autopromotion et leur émancipation. Force est de noter que dans la chaîne de valeur liée à cette activité, les femmes apportent une importante valeur ajoutée au développement des activités indirectes à l'élevage. À titre d'exemple, dans les activités de tannerie, les opérateurs ont impliqué des groupes de femmes dans les quatre principales activités de tannerie à Nouakchott et dans d'autres secteurs (groupes de femmes impliquées dans le tannage végétal, bouchers, récoltants). Cette insertion de groupes de femmes dans les activités de la tannerie a permis la structuration et l'utilisation des cuirs

et peaux brutes, l'amélioration de la qualité tant au niveau des matières premières que du traitement, du financement de la chaîne de valeur, du renforcement des capacités et la protection environnementale (IBRD et Banque mondiale, 2015).

Les femmes contribuent également à la transformation des produits laitiers à plus grande échelle (mini-laiteries) depuis quelques années, grâce aux organisations non-gouvernementales (ONG) de développement. Outre cette implication féminine dite « moderne » dans le secteur de l'élevage, les femmes jouent un rôle rarement reconnu dans les traditionnelles activités de transhumances et d'autres liées au traitement de la famille des pasteurs et du bétail. Pendant de longues périodes de sécheresse ayant conduit les pasteurs à parcourir de plus longues distances à la recherche de fourrage et d'eau pour leurs troupeaux, les femmes ont exécuté des tâches autrefois destinées aux hommes en s'occupant notamment des récoltes, des animaux qui restent et des comptes du ménage aux côtés des activités domestiques traditionnelles (traite du lait, sa vente, sa transformation etc.). Elles se lèvent dès les premières heures du matin pour ne dormir que très tard après le coucher du soleil. Leurs principales tâches se résument à faire du beurre, du lait caillé à partir du lait de vache, la collecte du bois, de l'eau ou s'occuper d'animaux malades.

L'élevage proprement dit est aussi bien l'affaire des hommes que des femmes mais les hommes se réservent le gros lot du bétail, tandis que les femmes se consacrent au petit élevage, à savoir les petits ruminants et les volailles, ainsi qu'à la transformation des produits animaliers. Il n'existe pas de données sur la propriété des animaux, mais les femmes conservent généralement le contrôle des revenus qu'elles tirent de leurs activités. Par ailleurs, les femmes rurales, en se taillant une place dans l'élevage des petits ruminants dans différentes localités reculées du pays, notamment les plus pauvres comme les «adwabas»<sup>9</sup>, peuvent bénéficier de l'assistance CASH Transfer et des interventions de l'Agence Nationale de la Solidarité «Ettadamoun» devenue Délégation Générale à la Solidarité et à la Lutte contre l'Exclusion « Taàzour »<sup>10</sup>.

En milieu rural, la plupart des dirigeants des associations coopératives pastorales (ACP) sont des hommes de 45 à 56 ans, les femmes sont beaucoup plus actives au niveau des coopératives en tant que membres. Les femmes représentent plus de 60 pour cent des adhérents aux ACP et dirigent certaines associations (Fonds africain de développement, 2000). Les coopératives féminines locales sont parmi les groupes les plus actifs au sein de la forme associative

8 Kane Oumar, chargé de suivi évaluation et ingénieur agronome responsable des projets d'urgence à la FAO lors d'un entretien réalisé à Nouakchott en novembre 2019.

9 Localités pauvres où habitent des citoyens à dominante harratins, une composante noire arabophone.

10 Moussa Mohamed Maouloud, spécialiste de la FAO en protection sociale et résilience, lors d'un entretien réalisé à Nouakchott en novembre 2019.

(maintenant union de coopératives) ainsi que de la société rurale en général. Les dirigeants des différentes ACP sont généralement des notables locaux ayant des intérêts aussi bien en ville qu'à la campagne. Les membres des comités sont pour la plupart des locaux. La composition des bureaux s'est diversifiée depuis la création des unions de coopératives (Banque mondiale, 1999).

### 3.2.4 Pêche et aquaculture

Aussi bien dans les activités de la pêche continentale que dans celles de la pêche maritime, les femmes rurales ont élu pignon et sont devenues même incontournables. Elles jouent un rôle crucial aux côtés des hommes dans la longue chaîne des valeurs qui part de la pêche à la vente de la production au marché. La pêche artisanale se nourrit surtout de ses activités directes, halieutiques et commerciales pratiquées en amont par les hommes et impliquant fortement les femmes.

Les femmes ne participent pas en amont à cette activité mais elles demeurent omniprésentes dans toute la chaîne de la pêche. Concrètement, cela signifie qu'elles ne montent pas sur les bateaux pour aller en haute mer, mais dès l'accostage des bateaux, elles s'impliquent dans le débarquement des poissons, jusqu'à la vente et la transformation. Les femmes des sites de la pêcherie maritime et continentale assurent la commercialisation des produits frais de la pêche artisanale. Sur tous les sites recensés autour de Nouadhibou, Ndiago et dans toutes les autres régions de la vallée du Fleuve Sénégal, on dénombre plusieurs activités.

Selon Azza Mint Jiddou, conseillère technique du Ministre de la pêche et de l'économie maritime, lors d'un entretien réalisé à Nouakchott en 2019, « il y a beaucoup de coopératives féminines impliquées dans la transformation des poissons. Dans la filière de la pêche continentale, jusque-là peu développée, ce sont surtout les étrangères qui s'y investissent. Nous avons fait en sorte que les femmes puissent s'adonner à des activités de semence de poissons à Foumu Legleita (Gorgol- sud de la Mauritanie) en plus des femmes Imraguens ».

S'agissant de la pêche artisanale, celle-ci englobe des activités de transformation et vente de poisson. L'objectif dans ce secteur consiste à favoriser le développement de la production et de la commercialisation dans l'intérieur du pays. Les activités qui en découlent contribuent surtout à la création d'emplois décents pour les jeunes hommes et femmes de la localité. C'est ainsi que les profils d'emplois disponibles ou offerts englobent l'ensemble des activités de la chaîne de valeurs ainsi que celles des activités de production, de transformation du poisson, de vente/ commercialisation et de transport du poisson.

La commercialisation des produits frais de la pêche artisanale à Ndiago ne diffère pas trop de celle des autres ports de pêche en Mauritanie. Elle fait partie de la chaîne des valeurs liée à la pêche. Le directeur adjoint de la pêche continentale au Ministère de la pêche et de l'économie maritime a révélé que, selon un recensement de l'ONS en 2018, il a été dénombré environ 23 000 femmes exerçant dans la pêche continentale contre 19 578 hommes. La production de cette filière avoisine 21 000 tonnes par an.

Depuis des décennies, on trouve des femmes qui achètent des quantités plus ou moins élevées qu'elles partent écouler sur le marché local. Outre la consommation locale pour laquelle est destinée une partie de cette quantité, des commerçants grossistes peuvent acheminer ces produits jusqu'à l'intérieur du pays, précisément vers la capitale régionale du Trarza –Rosso- et d'autres contrées plus lointaines. Le plus souvent, les poissons sont vendus à la pesée. Dans une moindre mesure, la vente se fait à la pièce, en tas, à la caisse ou en vrac. Force est de noter qu'il existe une diversité des formes de valorisation : transformation artisanale (guedj, salé-séché, poutargue, requin séché), vente pour la consommation locale, enfin vente pour l'exportation par les mêmes canaux que la pêche industrielle.

D'après le Ministre des pêches, en 2019, la pêche continentale est pratiquée dans huit wilayas du pays et plus de 470 sites de pêche sur plus de 25 plans d'eau ont été recensés, avec une production dépassant les 23 000 tonnes à même d'assurer 21 000 opportunités d'emploi. En milieu rural et principalement dans les zones où se pratique la pêche continentale notamment à Ndiago, au niveau de Tanit, au marché de poissons tout comme à Nouadhibou et sur d'autres sites de la pêche artisanale de l'intérieur du pays, les femmes venues d'autres sites, notamment de la capitale, s'adonnent à cette activité dans sa composante de chaîne des valeurs. Faute de moyens et en attendant les investissements des partenaires dont l'État et les bailleurs de fonds étrangers, les femmes assurent les différentes formes de transformations du poisson dans divers sites de débarquement.

Par manque de moyens de congélation, elles assèchent le poisson non écoulé pour une raison ou pour une autre, selon les besoins qui s'imposent au marché. Au niveau des îles de M'boye Tibinoy et à Mboyone west, des coopératives féminines semblent convaincre une bonne partie des femmes commerçantes des poissons qui, de plus en plus, se constituent en coopératives. Selon une étude récente, les coopératives semblent se mettre en place notamment à Ndiago et dans d'autres sites de la pêche artisanale et continentale dans les différentes zones rurales où plus de 90,8 pour cent des coopératives sont féminines (Wague, 2019). À quelques exceptions, les femmes imraguens dans la région



### MARE DE LEBHEIR

Séchage de poissons sur des clés traditionnelles

©FAO/Fatimata Touré

de Chami, Nouakchott, Ndiago, Fomou Lgleita semblent de plus en plus impliquées dans les activités de la pêche<sup>11</sup>.

Dans la pêche, les femmes défavorisées sont sujettes à plusieurs problèmes. Le volume de leurs charges les empêche d'accumuler des économies pour soutenir leurs activités. De plus, elles travaillent souvent dans de mauvaises conditions et, de ce fait, elles ne peuvent garantir la qualité de leurs produits. Elles souffrent par ailleurs de contraintes liées à leur accès aux marchés, aux crédits, aux moyens de conservation et aux intrants, une situation partagée avec les femmes en milieu rural. Les femmes rurales trouvent également des difficultés pour accéder aux structures de formation professionnelles et techniques liées au secteur de la pêche, parce que les filles ne sont informées ni incitées à entrer dans ces filières considérées comme masculines.

Il ressort des observations et de l'actualité que l'aquaculture est une activité qui peine à faire son entrée dans le milieu rural. Selon une note de la FAO, l'aquaculture n'existe pas si ce n'est des expérimentations à portée limitée qui ont concerné la Tilapia au sud du fleuve et les huitres dans la baie du lévrier. Toutefois, c'est un secteur où les hommes et les femmes ont un accès paritaire. L'Assemblée Nationale a adopté fin 2019 un projet de loi portant Code de la pêche continentale et

de l'aquaculture, ce qui permettra de créer d'autres emplois supplémentaires au profit des hommes et des femmes en milieu rural.

### 3.2.5 Eau destinée à l'agriculture

En milieu rural, les femmes sont les principales bénéficiaires des ouvrages hydrauliques (puits, mare et canaux d'irrigation), qui réduisent les distances à parcourir pour s'approvisionner en eau. Les changements climatiques vécus ces dernières décennies en Mauritanie ont rendu difficile l'acquisition par les ménages des ressources combustibles et vitales notamment dans les localités les plus vulnérables. Les femmes s'étaient trouvées dans l'obligation de parcourir de grandes distances à la recherche de l'eau et du bois mort ou à développer de nouvelles activités de tissage, de teinture et autres activités génératrices de revenus. Ainsi plus des deux tiers des femmes rurales consacrent plus de 30 minutes par jour de trajet pour accéder au point d'eau. Cette situation fait de ces femmes des acteurs relais entre tradition et modernité et surtout un élément œuvrant pour « disponibiliser » les ressources indispensables à la survie des ménages ruraux ainsi qu'à celle de leurs activités agricoles.

Au fil des années, elles s'imposent aussi comme les gardiennes des connaissances traditionnelles. Les femmes

11 Anne Cheikh, spécialiste en sciences halieutiques et industrie de pêche de la FAO Mauritanie, lors d'un entretien réalisé à Nouakchott en novembre 2019.

rurales deviennent aussi incontournables dans les processus de consultation et de prise de décisions. Néanmoins, ce constat ne peut être généralisé vu le faible pouvoir de décision des femmes autour de la gestion des points d'eau dans certaines régions.

Malgré le rôle important joué par les femmes rurales dans l'accès aux ressources vitales comme l'eau, entre autres, les documents de politiques climatiques de la Mauritanie publiés dernièrement ne mentionnent pas les questions de genre (Observatoire du Sahara et du Sahel, 2017).

### 3.2.6 Activités maraîchères

Les entretiens réalisés avec les personnes ressources ont montré que les coopératives maraîchères sont détenues à une majorité écrasante par les femmes au niveau des quatre régions de la Vallée du Fleuve Sénégal ainsi que dans de nombreuses régions du centre et du nord de la Mauritanie. Selon une étude de projet, « l'activité maraîchage est très demandée par les femmes (...) cette activité a ciblé 8 728 ménages représentant plus de 52 000 bénéficiaires dans les localités pauvres du centre et du sud du pays » (Ministère de l'environnement et du développement durable [MEDD], 2014). À part les travaux demandant un effort physique, tels le remuement du sol, l'installation des matériels de protection

contre la divagation des animaux, les femmes assurent l'essentiel des activités liées au maraîchage, en l'occurrence, le désherbage, l'arrosage, le traitement des plantes, entre autres.

Dans plusieurs localités pauvres du pays, le secteur de l'horticulture est essentiel pour la subsistance d'un grand nombre de femmes. Il est considéré par les autorités et par de nombreuses organisations comme un domaine prioritaire pour réduire les disparités entre les sexes en Mauritanie, offrant de réelles possibilités économiques aux femmes entrepreneures.

### 3.2.7 Activités forestières et environnementales

Au niveau des activités forestières et environnementales, les données manquent cruellement. Les projets de reboisement ne tiennent généralement pas compte des besoins des femmes, qui sont pourtant les premières concernées par la récolte, la cueillette, le ramassage et la transformation des produits forestiers. Ainsi, dans les activités traditionnelles forestières, force est de noter une faible implication des femmes dans le reboisement, et ce, malgré l'engagement du Ministère de l'environnement et du développement durable dans ce sens. Néanmoins, elles restent prédominantes dans la cueillette en général.



**NBEIKA LAHWACH**

Production maraîchère  
d'une coopérative  
féminine

©FAO/Gueye Souleymane

La cueillette reste une tâche impliquant encore une bonne partie des fragments de la société. D'après Monique Chastanet, chercheuse, « la cueillette régulière d'aliments d'appoint concerne les fruits du jujubier (*Zizyphus mauritania*, fa), l'arbre à farine (*Parkia biglobosa*, nete), les fruits et les feuilles du baobab (*Adansonia digitata*, kiide). Ces dernières sont utilisées dans la sauce qui accompagne la pâte de mil, mûre, ou bien sont mélangées, une fois séchées et pilées, au couscous de mil, futo, pour en lier les grains. Les feuilles de casse fétide (*Cassia tora* ou *obtusifolia*, kese) sont récoltées en hivernage et remplacent les feuilles de haricot consommées en saison sèche (*Vigna unguiculata*, molle). Ce sont les femmes qui effectuent ce travail, avec l'aide de leurs filles célibataires. Les hommes participent généralement à la cueillette des fruits et des feuilles de baobab. En plus de leur usage dans la cuisine, tous ces fruits sont consommés occasionnellement en dehors des repas. Les femmes constituent des réserves de certains produits, du jujubier et du baobab en particulier » (Chastanet, 1991). Selon la chercheuse, la cueillette d'aliments d'appoint et la cueillette en temps de crise représentant un travail collectif, qui revient surtout aux femmes, libres et asservies se regroupant chacune de leur côté pour la pratiquer. Les élèves d'école coranique<sup>12</sup> et les étudiants de meysi peuvent aussi l'effectuer pour la famille de leur maître coranique. Outre, la cueillette, les femmes interviennent aussi dans les tâches les plus dures comme le repiquage, le semis aux cotés de multiples autres tâches de transformation et de commercialisation.

La sécheresse sahélienne, la dégradation des sols, la tendance lourde de désertification, la menace sur les ressources en eau et les tendances migratoires sont de véritables problèmes pour la survie des populations rurales, notamment pour les femmes et les employées dans ces secteurs. Les femmes enceintes, constituent un des groupes les plus vulnérables face aux maladies liées à la dégradation environnementale et à la contamination. De même, elles sont les plus exposées aux catastrophes naturelles telles que les sécheresses récurrentes ou les inondations. Jusqu'en 2010, rares étaient les femmes impliquées dans les activités de lutte contre la désertification. Les femmes ont longtemps été mises de côté dans la gestion des questions liées au changement climatique. La société civile (notamment les femmes la composant) n'est pas assez impliquée dans la prise de décision tout comme les autres ONG nationales, faiblement engagées aussi dans les activités de lutte contre la désertification.

### 3.2.8 Chaînes de valeur et accès aux marchés

Incontestablement, en milieu rural, les femmes semblent s'imposer dans la chaîne des valeurs des activités agro-sylvo-pastorales. Production, transformation, conservation et

commercialisation, les femmes interviennent dans plusieurs maillons de la chaîne des valeurs. Elles constituent ainsi un élément nécessaire au bon fonctionnement de la chaîne des valeurs des activités agricoles et maraîchères. Dans de nombreuses localités pauvres, elles assurent non seulement le commerce mais aussi la gestion et l'utilisation de la production et la répartition de sa consommation tout au long de l'année.

Les femmes jouent non seulement un rôle important dans la transformation des produits agricoles dans les zones les plus reculées du pays, mais aussi dans la conservation pour la consommation future<sup>13</sup>. Cette implication omniprésente des femmes dans la chaîne de valeurs ne les dispense pas de certaines difficultés, particulièrement celles liées à la commercialisation.

Les difficultés rencontrées par les femmes dans la vente de leurs produits sur les marchés sont consécutives à leur discrimination, au manque d'infrastructures, d'attention et de soutien de la part des autorités nationales. Un grand nombre de femmes travaillant dans les coopératives agricoles dans la zone de la Vallée du Fleuve Sénégal ont alors favorisé le commerce transfrontalier avec le Sénégal comme principal marché leur permettant de contourner les marchés locaux sursaturés de Rosso, de Kaédi et de Boghé où la plupart des produits identiques sont vendus en parallèle à des prix moins intéressants. Se rendant aux marchés du Sénégal, de nombreuses femmes petites exploitantes ont l'opportunité de vendre leurs produits à des prix plus élevés.

Dans de nombreuses localités, les femmes s'adonnent de plus en plus à une activité-pilote de transformation de la viande rouge en morceaux auprès des bouchers, une activité traditionnellement réservée aux hommes. D'autres acteurs (groupes de femmes impliquées dans le tannage végétal, bouchers, récoltants) s'étaient impliqués dans une stratégie de la filière englobant l'information et la sécurisation des marchés, la structuration de l'offre des cuirs et peaux brutes, l'amélioration de la qualité tant au niveau des matières premières que du traitement, le financement de la chaîne de valeur, le renforcement des capacités et la protection environnementale.

### 3.2.9 Résilience

La responsabilité sociale de la femme, qui est « de régler les pénuries », devient plus importante. Plus la période de soudure est longue, comme c'est le cas au Sahel en général, plus les responsabilités des femmes sont croissantes. Cependant, comme le montre une recherche d'Oxfam sur le genre et la résilience au Sahel, « cette augmentation de responsabilités au sein de leur ménage ne se traduit

12 Ecoles coraniques traditionnelles.

13 Kane Oumar, entretien réalisé à Nouakchott en novembre 2019.



**GUIDIMAKHA**  
Plantation de la patate  
douce à chair orange  
©FAO/Fatimata Touré

pas toujours en augmentation de pouvoir au sein de la communauté » (Oxfam International, 2014). Les réponses aux crises alimentaires ignorent largement cette dynamique. Or, nier cette réalité risquerait de renforcer des normes sociales nuisibles à l'atteinte de la sécurité alimentaire, telle que la mise à l'écart des femmes. Dans de telles situations, seul le rôle renforcé des deux sexes pourrait être d'un apport pour faire face aux retombées néfastes des crises notamment en milieu rural. D'ores-et déjà, la FAO avait fait de sa priorité la résolution de l'équation homme/femme. Une étude effectuée en 2018 avait révélé, dans ce contexte, l'importance du genre dans l'analyse de la résilience et de la sécurité alimentaire, notamment le rôle important joué par les femmes dans le renforcement de la sécurité alimentaire des ménages (FAO, 2018).

Dans d'autres pays de la sous-région, il est aussi démontré la capacité des femmes à négocier ou à influencer les décisions du ménage laquelle peut contribuer à améliorer la sécurité alimentaire, particulièrement grâce à la diversification des aliments stockés, notamment des aliments qui ne sont pas produits localement. De ce fait, elles disposent d'une meilleure gestion des stocks alimentaires et une bonne organisation en termes de planification de l'approvisionnement en augmentant la durée de la

disponibilité du stock. De plus, toujours selon cette étude de la FAO, « les dépenses alimentaires des ménages pasteurs sont celles qui pourraient le plus contribuer aux actifs et, dans une moindre mesure, à la capacité d'adaptation et à l'accès aux filets sociaux. Par contre, l'accès aux filets sociaux pourrait influencer majoritairement les dépenses alimentaires des agropasteurs alors que c'est la capacité d'adaptation qui pourrait avoir le plus d'incidences sur les ménages agriculteurs » (FAO, 2018).

Confirmant la nécessité de jouer un rôle dans la résilience au sein des familles, la chargée de nutrition à la FAO, lors d'un entretien réalisé en juin 2020, note que les femmes sont généralement prêtes à faire des sacrifices et à trouver des moyens de répondre aux besoins de base de leurs enfants et de leurs familles. Les groupements féminins sont organisés pour faire face aux chocs à travers les filets sociaux, ou autres activités communautaires.

Les ménages ont chacun leurs stratégies d'adaptation et un mécanisme de partage des décisions. « ... Outre les travaux de gardiennage, les femmes disent adopter des stratégies de survie en allant jusqu'à vendre leurs biens dont les animaux, des bijoux, et autres objets comme dernier recours, envoyer

les jeunes filles dans les grandes villes pour exercer un métier ainsi que les hommes pour diminuer les dépenses.<sup>14</sup> » Quant aux hommes, l'exode rural a toujours été pour eux un moyen pour s'en sortir. La transhumance est particulièrement efficace pour les éleveurs, alors que certains agriculteurs (hommes et femmes) ont compris qu'ils doivent s'adapter aux aléas climatiques (installations tardives de l'hivernage, diminution de la longueur de la saison, et donc utilisation de nouvelles variétés adaptées).

L'exode rural montre aussi la volonté des ménages de rechercher des revenus en dehors des activités agricoles. Ceci devrait se traduire par une augmentation de la pauvreté en milieu urbain puisque les sources d'emploi (formel et informel) seront à terme limitées. La comparaison entre les résultats des EPCV 2008 et 2014 montre une légère détérioration des conditions d'habitat en 2014. En 2008, 32,5 pour cent des ménages vivaient dans des habitats précaires contre 35,9 pour cent en 2014. Le nombre de ménages vivant dans des habitats nomades (tentes) est en constante baisse, passant de 3,5 pour cent en 2004 à 1,9 pour cent en 2008; cette proportion est de 0,8 pour cent en 2014. Si la pauvreté reste toujours un phénomène rural, en 2014, Nouakchott et le milieu urbain ont connu une légère augmentation et dans le meilleur cas, une stagnation du niveau de vie de leurs habitants (ONS, 2008 et 2014). Les sources de revenus se sont diversifiées ces dernières années et les transferts d'argent issus des migrations représentent une source alternative pour un grand nombre de familles.

En revanche, dans ce sillage, «la nature de la vulnérabilité peut être économique, physique, culturelle, sociale, institutionnelle, politique ou environnementale. L'incapacité des communautés et des ménages à développer des stratégies de survie efficaces pour faire face aux risques auxquels elles sont exposées, les plonge dans la pauvreté. On dit alors que les communautés sont dépourvues de résilience pour faire face aux différents chocs, souvent nombreux et complexes » (Oxfam International, 2014).

Plus récemment, en réaction à la pandémie de covid-19, la FAO a appuyé la coopérative féminine « Itihad Nesswiya » pour la fabrication de masques en tissus afin d'atténuer les impacts de l'épidémie sur les personnes les plus vulnérables de la population mauritanienne. Ce soutien s'est matérialisé par l'achat d'un kit de matériel de couture (machines à coudre, tissus, fils et divers outils) mais aussi par des séances de formation aux bénéficiaires d'un premier groupe des huit points focaux de la coopérative. Fin avril 2020, un premier lot de 600 masques en tissu et des sacs en tissus pour leurs emballages ont été confectionnés par les femmes formées. Le renforcement de la résilience des femmes et l'amélioration de leurs revenus par des activités alternatives, leurs tâches

habituelles étant fortement limitées par le confinement, font aussi partie des missions de la FAO-Mauritanie.

### 3.2.10 Pouvoir de décision et accès aux services et ressources productives

Malgré les efforts déployés et les revenus qu'elles tirent des ressources agricoles, les femmes ont un accès fort limité aux principales ressources financières : crédits, mutuels, formation, services sociaux de base (eau, structures, outils, intrants etc.). Elles sont confrontées aussi à des difficultés de participation aux prises de décisions familiales et communautaires. Le pouvoir de décision revient inéluctablement à l'homme, tout comme les biens fonciers. C'est l'homme qui décide, qui s'approprie et gère en priorité l'ensemble des biens dont les terres. Cette modalité de gestion aboutit, à une grande échelle, à la marginalisation des femmes dans l'accès aux terres dans la société traditionnelle en général et dans toutes les autres communautés de la Vallée du Fleuve Sénégal en particulier.

La marginalisation dans la prise de décision, la mobilité réduite et le manque de moyens financiers rendent l'autonomie financière des femmes difficile. Les obstacles les plus importants entravant l'accès des femmes au crédit en milieu rural sont relatifs à la faible bancarisation de celles-ci, le manque de structures de microfinances en milieu rural. Les rares structures de finance existantes ne leur permettent pas non plus de financer des activités agro-sylvo-pastorales rentables. En grande partie analphabètes, les femmes rurales restent réfractaires au financement formel. En plus, elles nourrissent des réticences au sein de la famille sur l'idée des crédits. Autre paramètre : les populations en milieu rural notamment des villages les plus éloignés n'ont ni ressources ni la possibilité d'offrir des garanties aux institutions de micro finance. Plus précisément, les femmes de ces mêmes villages trouvent des difficultés pour se déplacer vers la ville, solliciter les services des institutions de micro finance ou ceux des banques. Ces difficultés sont souvent plus accentuées dans les zones enclavées surtout pendant l'hivernage. Bien que bénéficiant d'un peu plus que les hommes du microcrédit formel (52 pour cent), les femmes obtiennent en revanche la majorité de leurs crédits (jusqu'à 90 pour cent en milieu rural) à partir des structures informelles (Wood Valdivielso et Elkory, 2017). Les tontines, en particulier, sont le moyen de financement le plus utilisé par ces femmes en milieu rural. Plus qu'un moyen de financement, les tontines jouent également une fonction sociale comme système de soutien solidaire. Il ressort de ce qui précède que les femmes rurales sont confrontées aussi à des contraintes financières liées à l'absence de garanties, au manque de structures financières, de capacité de gestion des ressources financières, entre autres.

14 Mariam Sarra Ahmed, chargée du genre au Programme alimentaire mondial (PAM) en Mauritanie, lors d'un entretien réalisé à Nouakchott en novembre 2019.



**KIFFA**  
Formation sur la  
nutrition  
©FAO/Ly Hamet

# 4. Analyse des parties prenantes

La présente étude fait un focus sur les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du genre dans les activités agro-sylvo-pastorales et dans le développement rural en général et représentant des partenaires potentiels pour la FAO. Ils se décomposent en acteurs institutionnels, ceux de la société civile et en ONG Internationales...

## Acteurs institutionnels

Les différents départements ministériels aux cotés des instances nationales constituent les premiers partenaires institutionnels dans la promotion du genre en milieu rural. Le Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille (MASEF) se révèle ainsi comme le chef de file dans le cadre de l'intégration du genre dans ces institutions. D'autres institutions comme les Ministères du développement rural, de la Justice, de la santé, la CNDH entre autres l'accompagnent dans ce processus. Sur la base des recommandations de la SNIG, ces acteurs seront aux premières loges de l'assistance en matière d'égalité et d'équité entre les hommes et les femmes défavorisées en milieu rural et ce, dans une dynamique multisectorielle. La SNIG a, dans ce sens recommandé des actions pour le renforcement du dispositif institutionnel en matière d'intégration du genre. Il s'agit de :

- » mettre en place le CIIG, le GSG et les cellules sectorielles genre et d'assurer la coordination efficace de leurs activités;
- » restructurer et opérationnaliser le GSG : cadre juridique, implantation des structures;
- » élaborer un plan de travail annuel et des indicateurs de suivi – évaluation etc.

Il s'agira pour chacun de procéder à la réduction des inégalités en matière d'accès aux ressources économiques et dans toutes les activités agro-sylvo-pastorales. Par ailleurs, ces acteurs constituent aussi les principaux chefs de file de l'institutionnalisation du genre dans des domaines autres que les activités agro-sylvo-pastorales.

## La société civile

Les acteurs et les actrices d'associations et d'organisations de la société civile constituent un pôle de promotion de l'égalité entre l'homme et la femme dans les activités agro-sylvo-pastorales. Une étude effectuée auprès de la Communauté urbaine de Nouakchott en 2012 et répertoriant les organisations de la société civile locale (OSCL) a montré que les associations commencent à intégrer la dimension genre et les questions féminines dans leur composition. Elle révèle que le nombre d'OSCL composées en majorité de femmes est le double du nombre d'OSCL composées en majorité d'hommes (respectivement 41 pour cent contre 20 pour cent). L'étude montre aussi que cette prédominance des femmes dans le domaine de l'intervention des droits de l'homme constitue une opportunité pour renforcer la promotion féminine et l'égalité des genres. Cependant, force est de constater qu'il y a beaucoup d'efforts à faire dans un contexte où l'analphabétisme et le chômage continuent de frapper 45,6 pour cent et 42 pour cent des femmes.

Parmi les associations qui se sont illustrées dans la promotion du genre et des questions féminines, il y a lieu de noter l'Association Mauritanienne SOS Femme Rurale, Perspectives Rurales de Développement, Réinsertion des Filles Pauvres Non Scolarisées, l'Association pour le Développement Intégrée des Femmes du Guidimakha, l'Association pour l'Implication des Femmes dans la Promotion de la Démocratie, l'Organisation Khayran pour le Développement Durable des Femmes Mauritaniennes, Mauritanie 2000, le Réseau des Organisations pour la sécurité Alimentaire entre autres.

## Les acteurs internationaux (organisations internationales et ONGs)

Véritables partenaires au développement, les acteurs de coopération internationale constituent les promoteurs du genre et de l'égalité entre hommes et femmes. Ils proposent et participent aux cotés des gouvernements à la réalisation des stratégies et appuient financièrement leur mise en œuvre. La FAO et le PNUD en particulier appuient toutes les politiques de promotion du genre auprès des différents

départements ministériels et des OSCL à travers des accords signés. Ils participent surtout au financement de nombreux projets à travers lesquels la promotion du genre et l'égalité entre l'homme et la femme constitue l'épine dorsale des différentes politiques de protection sociale.

Sur la liste des instances internationales les plus actives dans le domaine de l'égalité et de l'équité entre hommes et femmes, on trouve, entre autres, la Délégation de la Commission Européenne, l'Ambassade USA, l'Agence de coopération internationale allemande pour le développement (GIZ), la Coopération Italienne, la Coopération espagnole, l'Agence française de

développement (AFD), la Banque mondiale, l'UNICEF, le PNUD, le PAM, FNUAP, HCDH, l'OMS. Parmi les ONG locales, figurent aussi l'Association pour la Recherche et le Développement en Mauritanie, l'Organisation mauritanienne pour le développement des zones arides et semi-arides. En termes d'ONG internationales, la Croix Rouge française, « Contrepart » international, Intermom Oxfam, Fédération luthérienne mondiale sont particulièrement impliquées dans la promotion du genre, tout comme les organisations professionnelles fédération des agriculteurs et éleveurs de Mauritanie et le Groupement national des associations de coopératives pastorales.





**MONGUEL**

Femme bénéficiaire  
avec ses chèvres

©FAO/ Sonia Nguyen

# 5. Principaux constats et recommandations

Malgré la promulgation des lois et l'institutionnalisation du genre, entre autres, il existe une certaine lenteur dans la lutte contre les inégalités entre l'homme et la femme dans le secteur agricole et rural en Mauritanie. En dépit de l'implication massive des femmes rurales dans la pêche et l'agriculture, le travail qu'elles effectuent est rarement reconnu à sa juste valeur, que ce soit socialement ou financièrement. Pourtant, leur présence au sein des chaînes de valeurs agricoles et maraîchères est significative, puisqu'elles sont impliquées dans la production, la transformation, la conservation et la commercialisation des produits. Elles sont par ailleurs essentielles pour la garantie de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de leurs ménages, notamment en raison de leur forte capacité de résilience. Ces dernières années, les femmes rurales ont démontré leur capacité d'adaptation et de gestion face aux catastrophes, impactant les ressources naturelles et donc leurs pratiques agricoles usuelles.

L'écart entre l'homme et la femme-qui est en défaveur de la femme- en la matière constitue la contrainte principale à la pleine participation des femmes à l'agriculture. Il n'existe que quelques rares incitations (quelques actions de sensibilisation entreprises par les ONG) visant à faciliter l'accès des femmes au foncier, à s'investir dans les autres filières rizicoles et dans l'agrobusiness en particulier. Parmi les autres barrières identifiées et réduisant l'accès des femmes aux activités agro-sylvo-pastorales, figurent, entre autres, l'analphabétisme, le manque de vulgarisation agricole au profit des femmes rurales, leur marginalisation dans l'accès aux services et ressources productives, la persistance des préjugés et coutumes (voir annexe 3).

Jusqu'ici, l'égalité des sexes et le développement agricole et rural sont deux problématiques prises en compte séparément par le gouvernement mauritanien et ne faisant pas l'objet de stratégies communes efficaces. Il devient impérieux de nos jours d'établir des partenariats avec des acteurs internationaux, mais aussi ceux locaux comme des associations ou passer par la promotion de coopératives afin

de diversifier et renforcer les capacités de l'État en termes de genre en milieu rural.

Pour l'éradication des inégalités, il est conseillé une multitude de solutions spécifiques à chaque type d'inégalités (annexes 4 et 5). La sensibilisation, la motivation par les moyens matériels et l'accès aux microfinances sont les principales solutions permettant l'éradication des inégalités en milieu rural. De manière générale, le dépassement des préjugés traditionnels et la fin d'un système basé sur le patriarcat sont également nécessaires, notamment dans certaines filières de l'agriculture, telles la riziculture.

Les recommandations s'articulent autour des thématiques d'intervention suivantes :

- » sensibiliser les femmes à s'impliquer davantage dans l'agriculture;
- » vulgariser la juridiction sur l'accès aux terres auprès des femmes rurales;
- » accorder des appuis matériels et financiers aux femmes rurales;
- » vulgariser la culture du genre dans les projets agropastoraux;
- » impliquer les femmes dans la protection des végétaux et les faire participer aux méthodes de lutte alternatives.

## 5.1. Recommandations au gouvernement

- » Actualiser et opérationnaliser la Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre (SNIG) en tenant compte de l'intégration des secteurs de l'agriculture, la pêche, l'élevage, la foresterie et des changements climatiques;
- » élaborer au niveau des ministères chargés de ces secteurs spécifiques (agriculture, élevage, pêche, foresterie et changements climatiques) des politiques et stratégies nationales basées sur des analyses genre;
- » évaluer le Plan d'Action National pour la femme rurale en impliquant les parties prenantes notamment les Agences

- des Nations Unies, les ONG;
- » dynamiser les cellules sectorielles genre et renforcer leur capacité dans le domaine genre;
- » impliquer les organisations de la société civile et les médias dans la vulgarisation de la question du genre au niveau des activités agro-sylvo-pastorales;
- » mettre à la disposition des femmes rurales des ressources (financières et techniques) selon leurs besoins spécifiques (formations, intrants de qualité, moyens financiers etc.) afin de les appuyer et les accompagner dans leur processus d'autonomisation.

## 5.2. Recommandations pour la FAO

- » Attirer l'attention du Gouvernement sur la dimension genre lors de l'élaboration et les révisions des politiques, stratégies et plans sectorielles;
- » renforcer les partenariats avec le Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille et promouvoir le partenariat entre Ministères autour de la question genre;
- » renforcer l'appui financier aux politiques et projets privilégiant la prise en compte de la dimension genre;
- » formuler des recommandations sur les améliorations à apporter à l'environnement politique, législatif et réglementaire en vue de favoriser le développement des filières agricoles sensibles au genre;
- » s'assurer de l'intégration des perspectives genres dans le Cadre programmation par pays (CPP);
- » encourager et appuyer le Gouvernement dans l'évaluation du Plan d'Action National pour la femme rurale;
- » mettre en place des comités/plateformes de concertation inclusive au niveau rural afin de mieux prendre en compte les considérations genre dans les programmes et projets;
- » privilégier la formulation des projets basée sur des analyses genre préalables;
- » initier des ateliers de formation des acteurs du monde rural sur la question du genre et d'autres thématiques connexes (nouvelles technologies, entrepreneuriat, leadership etc.).

## 5.3. Recommandations sectorielles

### Recommandations foncières

- » Réviser les textes réglementant la propriété foncière afin de permettre aux hommes et aux femmes l'égal accès/contrôle à la propriété foncière tant en milieu urbain qu'en milieu rural;
- » renforcer la capacité en leadership des femmes, afin de renforcer leur confiance en elles-mêmes et permettre leur mobilisation entière autour des questions foncières;
- » encourager les acteurs locaux (Imams, Chefs de village, chefs de tribu) à s'approprier le plaidoyer pour l'accès et le contrôle des terres aux femmes.

### Foresterie et environnement

- » Intégrer dans la politique nationale de reboisement le

- volet des coopératives féminines au même titre que celles des hommes;
- » impliquer davantage les femmes aux côtés des hommes dans les activités à dominance masculine afin de transformer la dynamique genre dans la foresterie et les aspects liés au changement climatique;
- » proposer des voies d'amélioration d'appui aux populations vulnérables et principalement les femmes et les hommes à risques de vulnérabilité;
- » développer les modes de production et de collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL) pour les femmes et les zones permettant d'atténuer les effets du changement climatique;
- » promouvoir le développement local participatif des hommes et des femmes des zones à risque élevé de désertification;
- » cartographier les bonnes pratiques genres dans la gestion des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques;
- » appuyer la mise en place d'un plan de développement de chaînes de valeurs PFNL sensibles au genre en mettant l'accent sur les maillons producteurs pour le développement économique des femmes.

### Recommandations dans le domaine de l'agriculture et maraîchage

- » Privilégier les appuis en semences améliorées en concertation avec les populations rurales (femmes et hommes) et les techniciens dans le domaine;
- » faire un diagnostic et une cartographie de la production agroalimentaire réalisée par les femmes dans les différentes régions rurales du pays;
- » mettre en place des infrastructures appropriées dans les capitales des régions à vocation agricole pour le stockage et la conservation des produits maraîchers frais;
- » privilégier des modèles de production adaptés au contexte de la Mauritanie et aux besoins spécifiques des femmes et des hommes;
- » renforcer la résilience des populations vulnérables face à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle avec des interventions agricoles adaptées aux besoins des populations;
- » renforcer les capacités de leadership des femmes dans l'agrobusiness.

### Recommandations au niveau de la pêche

- » Réadapter les moyens de captures (engins) afin de permettre aux femmes de participer aux activités de pêches dans toute la chaîne de la production;
- » former des femmes dans la filière de la pêche artisanale en les intégrant davantage dans les centres de formations aux métiers de la pêche;
- » faciliter aux femmes l'accès aux crédits d'investissement, à la formation technique et professionnelle sur les différentes activités économiques liées à la pêche;
- » prendre les mesures nécessaires visant la création



**KAÉDI**  
Élevage de petits ruminants  
©FAO/ Younes

d'emploi, pour maintenir les quotas de participation féminine afin d'éviter que les occupations traditionnellement féminisées (comme la transformation et la revente), se masculinisent lorsqu'elles montent en gamme et deviennent plus rentables.

## Recommandations relatives aux chaînes de valeurs

### 1. Chaîne de valeur Pêche

- » Tester de nouvelles formules d'entreprises féminines de transformation, de production d'intrants et de commercialisation;
- » mettre en place des programmes d'appui pour ces entreprises, notamment dans la transformation et la commercialisation;
- » identifier de circuits modernes et inclusifs de commercialisation et d'exportation des produits de la pêche artisanale;
- » améliorer des besoins en services énergétiques par la mise à la disposition des acteurs de la pêche des moyens de conservation/stockage en vue de moderniser les techniques de conditionnement, de transformation (cuisson modernes, biogaz); et, in fine, l'augmentation des revenus des pêcheurs notamment celui des femmes rurales et l'amélioration de leurs conditions de vie.

### 2. Chaîne de valeur agriculture

- » Aider les femmes à mettre en place des mutuelles de gestion des revenus des coopératives féminines agricoles

et maraîchères surtout en leur apportant une assistance dans la mise en valeur de leur terre et en leur procurant des fonds de garantie, de solidarité et de lutte contre les risques;

- » former et sensibiliser les coopératives féminines sur leurs droits à avoir accès au foncier et les modalités d'accès aux équipements modernes de conservation et de commercialisation des produits agricoles et maraîchères ;
- » mettre en place un fonds de risques pour les agricultrices en priorisant les produits sensibles et en subventionnant les semences.

### 3. Chaîne de valeur élevage

- » Redynamiser les groupements professionnels féminins pastoraux en leur dotant plus de cheptel, plus d'aliments de bétail pour l'entretien et l'engraissement des bêtes pour une meilleure production de lait et de viande;
- » mettre en place et renforcer les circuits de commercialisation et de production de lait, d'huile animale en modernisant les mécaniques de production du lait et des viandes;
- » organiser des forums d'échanges d'expériences entre les coopératives/ réseaux des femmes et des hommes axés sur les techniques de transformation, de conservation et de commercialisation des produits animaliers (lait, viande etc.);
- » animer des séances de formations techniques et sur la thématique genre pour renforcer les capacités organisationnelles, managériales et entrepreneuriales des associations de femmes éleveuses.

# 6. Bibliographie



- Assemblée Francophone des Parlementaires – Réseau Femmes Parlementaires.** 2014. Femmes et politique, Promouvoir l'accès des femmes en politique: la question des quotas-Projet de rapport. France. Ottawa, 5 juillet, 2014 : <https://apf.francophonie.org/Femmes-et-politique-Promouvoir-I.html>.
- BAD.** 2015a. Problématique de l'accès des femmes à la propriété foncière en Mauritanie. Nouakchott.
- BAD.** 2015b. Indice de l'égalité de genre en Afrique. Division du suivi de genre et du développement social. Abidjan.
- BAD.** 2017. Mauritanie: irrigation des sols pour une meilleure sécurité alimentaire, Fiche d'Impact, Assemblées annuelles de la BAD.
- BAD.** 2018. Projet d'appui à la transformation agricole en Mauritanie (Patam). <https://www.afdb.org> > documents > document > Mauritanie.
- BAD.** 2019. La situation économique en Mauritanie
- Banque mondiale.** 1995. Les Femmes rurales du Sahel et leur accès à la vulgarisation Agricole. Rapport No. 13532.
- Banque mondiale (Département évaluation).** 1999. Précis: Les organisations pastorales communautaires en Mauritanie, numéro 181.
- Banque mondiale.** 2015. Problématique de l'accès des femmes à la propriété foncière en Mauritanie.
- Banque mondiale.** 2017. Good Governance Indicators (WGI). Rule of law and regulation Quality.
- Banque mondiale.** 2017. Developing Women Engagement in Fisheries in the Nouadhibou Economic Free Zone Entrepreneurship and the Path to Economic Empowerment.
- Bonte, P.** 2008. L'émirat de l'Adrar mauritanien. Hârim, compétition et protection dans une société tribale saharienne, Karthala, Paris.
- Centre mauritanien des analyses politiques (CMAP).** 2003. Diagnostic de la situation de la femme en Mauritanie, Nouakchott.
- CHASTANET M.** 1991. « La cueillette de plantes alimentaires en pays soninké (Sénégal) depuis la fin du XIXème siècle. » Histoire et devenir d'un savoir-faire, Karthala, Paris. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00709119>.
- Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique.** 2016. Améliorer l'accès au financement pour renforcer l'autonomisation des femmes rurales en Mauritanie. Bureau Afrique du Nord, p. 9.
- CNDH.** 2017. Rapport thématique: Droits des femmes en Mauritanie. Nouakchott. <https://tbinternet.ohchr.org>
- Diop, A.** 2007. La finance informelle en Mauritanie: fondements et évolution récente. Finance et bien commun, Vol.3, No 28-29. URL: <https://www.cairn.info/revue-finance-et-bien-commun-2007-3-page-58.htm>.
- FAO.** 2020. FAO Policy on Gender Equality 2020–2030. Rome.
- FAO.** 2016. Rôle des femmes dans l'agriculture. Fiche documentaire, Rome.
- FAO.** 2019. Investir dans un environnement alimentaire favorable à la nutrition pour la Mauritanie. Rome.
- FAO.** 2018. Analyse de la résilience en Mauritanie. Rome.
- Fonds africain de développement.** 2000. Rapport d'achèvement, projet de développement de l'élevage. Département par pays- Région Nord.
- Halle, B et Bekaye, M.** 2007. Profil Environnemental de la Mauritanie. Commission Européenne. Grande Bretagne. <http://www.caon.gov.mr>
- Haas, de H.** 2008. Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union. An Overview of Recent Trends. International Organization for Migration Analyse de Genre Mauritanie (Gender Action Plan II). Genève.

- IBRD et Banque mondiale.** 2015. Islamic Republic of Mauritania, Diagnostic Trade Integration Study Update 2015. <https://documents.worldbank.org>
- Guongo, L.A.** 2006. Femme et travail en Mauritanie: Lecture comparée des pratiques et des dispositions légales. <https://www.ciddef-dz.com/pdf/revues/revue-10/femmes-et-travail-en-mauritanie.pdf>.
- Lucía Aguilar, P.** 2011. La feminización de la pobreza: conceptualización exactas y potencialidades analíticas. *Revista Katálisis*, n°14. Universidad de Buenos Aires (UBA).
- MASEF.** 2008. Plan d'Action pour la femme en milieu rural. Nouakchott.
- MASEF.** 2012. Rapport combiné de la Mauritanie (2006-2010) relatif à la mise en œuvre de la Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des Femmes (CEDEF). Mauritanie.
- MASEF.** 2014. Rapport d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du programme d'action de Pékin. Mauritanie.
- MASEF.** 2015. Stratégie nationale d'institutionnalisation du genre. Mauritanie.
- MASEF et FNUAP.** 2019. Rapport sur les Violences Basées sur le Genre. Mauritanie.
- Ministère de l'agriculture.** 2015. Plan national de développement agricole (PNDA) 2015- 2025. Nouakchott.
- MAED.** 2012. Stratégie nationale de sécurité alimentaire (SNSA) aux horizons 2015 et vision 2030. Mauritanie.
- MAED.** 2013. Stratégie nationale de protection sociale en Mauritanie–Réalisée avec l'appui de l'UNICEF.
- MEDD.** 2012. Plan d'action national pour l'environnement – PANE 2 (2012-2016). Mauritanie.
- MEDD.** 2014. Amélioration de la Résilience des Communautés et de leur Sécurité Alimentaire face aux effets néfastes du Changement Climatique en Mauritanie, PARSACC, 2014-2019.
- MPEM.** 2015. Stratégie nationale de gestion responsable pour un développement durable des pêches et de l'économie maritime 2015-2019. Mauritanie.
- Ministère de la Santé.** 2017. Plan National de Développement Sanitaire 2017-2020. Mauritanie.
- Observatoire du Sahara et du Sahel.** 2017. Intégration de la dimension genre dans les politiques et les programmes d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des ressources naturelles dans la zone sahélo-saharienne- Etude réalisée dans le cadre du Projet REPSAHEL. <http://www.oss-online.org/rep-sahel/images/Docs-2017/Annexe-12-Etude-DimensionGenre-au-Sahel-REPSAHEL.pdf>.
- ONS. 2014a.** Profil de la pauvreté en Mauritanie. Nouakchott.
- ONS. 2014b.** Enquête Permanente sur les Conditions de Vie des ménages (EPCV). Nouakchott.
- ONS. 2015.** Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH). Nouakchott.
- ONS. 2016.** Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2015. Rapport final. République Islamique de Mauritanie avec l'appui d'Unicef, AFD et FNUAP. Nouakchott.
- ONU Femmes.** 2017. Gender definition. Gender equality glossary.
- OMS.** 2012. Comprendre et lutter contre la violence à l'égard des femmes. La violence sexuelle. [https://www.who.int/reproductivehealth/topics/violence/vaw\\_series/fr/](https://www.who.int/reproductivehealth/topics/violence/vaw_series/fr/).
- Oxfam International.** 2014. Crise alimentaire, genre et résilience au Sahel. <https://www.oxfam.org/fr/publications/crise-alimentaire-genre-et-resilience-au-sahel>.
- Traoré, M.** 2015. La femme mauritanienne fortement présente dans le secteur de la presse-20 ans après Pékin, en (eds). Misk, Fedwa (2015). Femmes et Medias au Maghreb. *Revue d'analyse* N°10. Financé par l'UNESCO.
- SECF.** 2002. Stratégie nationale de mise en oeuvre du Code du statut personnel. Nouakchott.
- SECF.** 2005. Stratégie nationale de promotion féminine 2005-2008. Nouakchott.
- Wague, O.** 2019. Diagnostic de la chaîne de valeur des pêcheries à Ndiago, ECODEV.
- Wood Valdivielso, M. et El kory, F. (AESA).** 2017. Analyse sur l'égalité de genre en République Islamique de Mauritanie- Etude financée par l'Union Européenne.

# 7. Annexes

## Annexe 1 : Liste des principales personnes ressources

Nom et prénom	Fonction	Structure
Maryem Ely Beiba	Directrice de la promotion féminine et du genre	Ministère des affaires sociales, de l'enfance et de la famille
Salikou Ould Ahgoub	Ingénieur agronome expert en foncier et développement rural	FAO
Fatimata Touré	Chargée de la Nutrition	FAO
Mohamed AbdalayeOuld Baba	Conseiller juridique	Ministère du développement rural
Oumou Kelthoum Niang	Point focal genre	FAO
Abdel Wahab O/Mahfoudh	Enseignant-chercheur	Université de Nouakchott
Hawa Thiam	Agricultrice	Coopérative maraîchage Sumpu
Lalla Aicha Ouedraogo	Militante associatif	Réseau des organisations sur la sécurité alimentaire (ROSA)
Sidi Med Lemine Khattari	Enseignant universitaire	Université de Nouakchott
Mohamed Diagana	Agent de caisse	CAPEC
Harouna Sidibé	Chargé du suivi Evaluation	Projet ZEP Ministère de l'éducation nationale
Mohamed BNEIARA	Militant associatif	Réseau des organisations sur la sécurité alimentaire (ROSA) et Association pour le développement intégré du Guidimakha
Azza Mint Jiddou	Conseillère technique	Ministre de la pêche et de l'économie maritime
El Moctar Mohamed Moctar	Directeur adjoint de la pêche continentale	Ministère de la pêche et de l'économie maritime
Mamadou Diop	Leader Thématique Environnement et changement climatique	FAO
Haroun Hanefi	Agroéconomiste	MDS
Hmeimoud O/ Sid'Ahmed	Enseignant-chercheur	Université de Nouakchott
Yayi Bathily	Agricultrice	Jardinière
Moussa Ould Maouloud	Spécialiste en protection sociale et résilience	FAO
Haroune El Hanevi	Agroéconomiste	Ministère du développement rural
Dah Ould Diah	Chargé des cadastres	Ministère de l'habitat et de l'urbanisme
Mariam Sarra Ahmed	Chargée du genre	PAM
Moussa Sy	Spécialiste en protection des végétaux point focal genre provisoire	Ministère du développement rural
Kane Oumar	Chargé de suivi évaluation Ingénieur agronome responsable des projets d'urgence	FAO
Sileymane Guéye	Géotechnicien	FAO
Anne Cheikh	Spécialiste pêche et aquaculture	FAO

## Annexe 2: Diagnostic du degré d'implication dans les activités rurales–Tableau réalisé par l'auteur de l'évaluation

Activités	Egalité	Activités à dominante féminine	Activités à dominante masculine	Tâches exécutées
Agriculture			X	Semence du riz, pioche, récolte du mil, du riz
Maraîchage		X		Arrosage, désherbage, suivi des plans plantation
Pêche			X	Pêche et transport
Chaîne de valeurs		X		Vente en détails, gestion, transformation des revenus
Élevage	X			Garde des petits ruminants, activités de transformation et de commercialisation du lait
			X	Élevage de gros ruminants (chameau, bovins..), recherche d'aliments de bétails( fourrages)
Aquaculture				Activité non répandue
Activités forestières		X		Cueillette, transformation et vente des fruits secs

## Annexe 3 : Types de contraintes à l'exercice d'une activité agro-sylvo-pastorale–Tableau réalisé par l'auteur de l'évaluation

Secteurs	Contraintes	Contraintes spécifiques aux hommes	Contraintes spécifiques aux femmes
Agriculture en général	Accès à l'eau	X	X
	Problème d'écoulement des produits	X	X
	Accès aux semences et intrants	X	X
	Marginalisation		X
	Analphabétisme des femmes		X en grande partie
	Manque de moyens financiers	X	X
	Dureté de travaux	X	X
Maraîchage	Difficile accès à la propriété foncière		X
	Formation-sensibilisation	X	X
	Enclavement, dumping des prix coutume et pression familiale	X	X
	Cycle de Sécheresse	X	X
	Difficile accès au crédit	X	X
	Contraintes juridiques		X
	Contraintes culturelles		X
Pêche	Manque de moyens techniques	X	X
Aquaculture	Manque de formation et de sensibilisation		
Élevage	Manque de formation et de vulgarisation	X	X
Activités forestières	Absence de politique d'implication des femmes et de la société civile		X
Environnement	Sécheresse chronique et changement d'activités	X	X

#### Annexe 4 : Types d'inégalités et leurs impacts négatifs sur les ménages–Tableau réalisé par l'auteur de l'évaluation

Domaines	Types d'inégalité entre les deux sexes	Type d'impacts négatifs sur les ménages
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inégalité dans l'accès à la terre</li> <li>-Marginalisation dans la prise de décision</li> <li>-Inégalité dans l'accès au crédit</li> <li>-Manque de financements</li> <li>-Manque d'expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Limitation de la productivité</li> <li>-Insécurité dans la gestion des économies des familles</li> <li>-Absence d'implication dans la production</li> <li>-Limitation de la production</li> </ul>
Maraîchage	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Inégalité dans l'accès au crédit</li> <li>-Manque de financements</li> <li>-Manque d'expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Limitation dans la mise en valeur et la production;</li> </ul>
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque d'équipements</li> <li>-Manque de financements</li> <li>-Manque d'encadrements des détaillantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Limitation dans la production</li> </ul>
Élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque de possession du gros bétail</li> <li>-Très peu d'implication dans la transformation des produits laitiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Absence de productions féminines à grande échelle</li> <li>-Limitation de la production des coopératives féminines</li> </ul>
Foresterie et environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Marginalisation dans les reboisements</li> <li>-Manque de valorisation des produits de la foresterie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Absence d'implication des femmes dans la lutte contre la désertification</li> <li>-Manque de revenus pour les femmes cueilleuses</li> </ul>
Chaîne de valeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Absence d'encadrement pour les commerçantes et transformatrices;</li> <li>-Manque de financements</li> <li>-Absence des lieux et des marchés répondant aux normes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque de valeur ajoutée pour les détaillantes et détaillants;</li> <li>-Manque de revenus</li> </ul>

#### Annexe 5 : Aperçu des solutions proposées pour l'éradication des inégalités–Tableau réalisé par l'auteur de l'évaluation

Domaines	Domaines d'inégalité entre les deux sexes	Solutions aux inégalités
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Inégalité dans l'accès à la terre</li> <li>-Marginalisation dans la prise de décision</li> <li>- Inégalité dans l'accès au crédit</li> <li>-Manque de financements</li> <li>-Manque d'expertise</li> <li>-Manque d'outils</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Sensibilisation des hommes et des femmes au respect de leurs droits</li> <li>-Imposer son droit à la prise de décision</li> <li>-Sensibiliser sur les mécanismes d'obtention du crédit</li> <li>-Mettre en place des structures de facilitation des crédits</li> <li>-Mobiliser les vulgarisateurs/trices des techniques culturelles</li> </ul>
Maraîchage	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Inégalité dans l'accès au crédit</li> <li>-Manque de financements</li> <li>-Manque d'expertise</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Disponibilité des caisses d'épargne avec des fonds</li> <li>-Mobiliser un financement spécifique</li> <li>-Mobiliser des experts</li> </ul>
Pêche	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque d'équipements</li> <li>-Manque de financements</li> <li>-Manque d'encadrements des détaillantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Mobilisation des moyens matériels</li> <li>-Formation pour les commerçantes et les transformatrices</li> </ul>
Élevage	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque de possession du gros bétail</li> <li>-Très peu d'implication dans la transformation des produits laitiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Faciliter l'accès des femmes au gros cheptel par la mise à disposition des crédits</li> <li>-«Disponibiliser» les équipements de transformation de lait dans toutes zones rurales</li> </ul>
Foresterie et environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Marginalisation dans les reboisements</li> <li>-Manque de valorisation des produits de la foresterie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Impliquer les femmes à travers les coopératives dans les projets de reboisement</li> <li>-Créer des coopératives dynamiques</li> </ul>
Chaîne de valeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Absence d'encadrement pour les commerçantes et transformatrices;</li> <li>-Manque de financements</li> <li>-Absence des lieux et des marchés répondant aux normes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Des sessions de formation</li> <li>- « Disponibiliser » des locaux</li> <li>-Impliquer les femmes dans les boutiques communautaires</li> </ul>

## Annexe 6 : Appréciation du niveau de prise en compte du genre en ce qui concerne les principaux indicateurs agricoles

Indicateur	Renseigné	
	OUI	NON
<b>Dans le domaine agricole</b>		
Part de l'agriculture dans le PIB	X	
% de ménages dirigés par des femmes par milieu de résidence	X	
Structure de la population agricole (active et non active) par sexe		X
% d'exploitations agricoles dirigées par des femmes		X <sup>1</sup>
Occupation dans les filières du secteur agricole selon le sexe		X
% de femmes propriétaires de terre selon le milieu de résidence et les zones de cultures		X
% de femmes exploitants ou chefs de ménages agricoles ayant accès à la vulgarisation et aux intrants agricoles		X
% de femmes parmi les bénéficiaires du crédit agricole		X
Superficies, densité et rendement des cultures selon le sexe de l'exploitant		X
<b>Dans le domaine de la sécurité alimentaire</b>		
Part du revenu moyen des ménages (en %) issu de l'agriculture par sexe du chef du ménage		X
Part du revenu moyen des ménages (en %) issu de l'élevage par sexe du chef du ménage		X
Taux d'insécurité alimentaire des ménages dirigés par des femmes	X	
Pourcentage d'acteurs ayant accès aux informations sur les marchés par sexe		X
<b>Elevage</b>		
Part de l'élevage du PIB	X	
Structure de la population d'éleveurs par sexe et âges		X
Effectifs et caractéristiques des propriétaires d'exploitations d'élevage	X	
Densité et rendement des exploitations d'élevage par filière et par sexe du propriétaire		X
Production des différentes filières d'élevage par sexe du propriétaire de l'exploitation		X
Appropriation bétail selon le sexe		X
<b>Elevage</b>		
Part de l'élevage du PIB	X	
Structure de la population d'éleveurs par sexe et âges		X
Effectifs et caractéristiques des propriétaires d'exploitations d'élevage	X	
Densité et rendement des exploitations d'élevage par filière et par sexe du propriétaire		X
Production des différentes filières d'élevage par sexe du propriétaire de l'exploitation		X
Appropriation bétail selon le sexe		X
<b>Dans le domaine de la pêche</b>		
Activités de mareyage par sexe		X
Activités de transformation par sexe		X
Activités de séchage par sexe		X
Activités de commercialisation par sexe		X

Source : contribution à l'élaboration d'un projet maghrébin « Genre et statistiques agricoles » Cas de la Mauritanie, 2015.



# SÉRIE DES ÉVALUATIONS GENRE DES PAYS

---

PROCHE ORIENT ET  
AFRIQUE DU NORD

La série des Évaluations Genre des Pays vise à fournir des informations récentes, sur la base des données ventilées par sexe disponibles, sur les principales dimensions genre du secteur agricole et rural par pays. Conformément à la politique de la FAO sur l'égalité des sexes 2020-2030, l'Évaluation décrit les rôles et les opportunités spécifiques des femmes et des hommes dans l'agriculture et explore l'impact des inégalités de genre existantes sur l'autonomisation des femmes et le développement rural. Grâce à une analyse détaillée des différents sous-secteurs, du cadre politique et des principales parties prenantes nationales, le rapport propose des recommandations concrètes au gouvernement, à la FAO et aux autres partenaires afin de renforcer l'intégration des dimensions d'égalité entre les sexes dans les politiques et programmes de développement agricole et rural.

ISBN 978-92-5-134193-3 ISSN 2710-1622



9 789251 341933

CB3483FR/1/06.21